

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin



Comité de pilotage (COPIL)

Compte-rendu de réunion

**COPIL du 06/02/2024
à Bugéat**



Une autre vie s'invente ici

SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE – DÉBUT DE SÉANCE – ORDRE DU JOUR	1
II. ACTIONS MULTI-SITES	2
A. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	2
B. Appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 »	5
C. Bulletin d'information multi-sites	7
D. Révision des Documents d'objectifs (DOCOB)	7
E. Travaux et contributions du Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC)	8
III. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « LANDES DES MONÉDIÈRES » (Z.S.C. FR7401107)	10
A. Personnes présentes/excusées	10
B. Bilan d'animation 2023-2024	11
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	13
D. Relevé de décisions	13
IV. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « LANDES ET ZONES HUMIDES DE LA HAUTE VÈZÈRE » (Z.S.C. FR7401105)	14
A. Personnes présentes/excusées	14
B. Bilan d'animation 2023-2024	15
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	17
D. Questions/discussions suite à la présentation	17
E. Relevé de décisions	18
V. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « GORGES DE LA VÈZÈRE AUTOUR DE TREIGNAC » (Z.S.C. FR7401109)	19
A. Personnes présentes/excusées	19
B. Bilan d'animation triennal 2021-2024	19
C. Questions/discussions diverses suite à la présentation et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	22
D. Relevé de décisions	23
VI. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « HAUTE VALLÉE DE LA VIENNE » (Z.S.C. FR7401148)	24
A. Personnes présentes/excusées	24
B. Bilan d'animation 2023-2024	25
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	27
D. Questions/discussions diverses suite à la présentation	27
E. Relevé de décisions	29

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

VII. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « TOURBIÈRES ET FONDS TOURBEUX DE BONNEFOND ET PÉRET-BEL-AIR » (Z.S.C. FR7401123)	30
A. Personnes présentes/excusées.....	30
B. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	31
C. Questions/discussions diverses suite à la présentation	33
A. Relevé de décisions.....	34
VIII. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « TOURBIÈRE DE NÉGARIOUX-MALSAGNE » (Z.S.C. FR7401104)	35
A. Personnes présentes/excusées.....	35
B. Bilan d'animation 2023-2024.....	36
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	37
D. Questions/discussions diverses suite à la présentation	37
A. Relevé de décisions.....	38
IX. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « FORÊT DE LA CUBESSE » (Z.S.C. FR7401110)	39
A. Personnes présentes/excusées.....	39
B. Bilan d'animation 2023-2024.....	39
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	41
D. Questions/discussions diverses suite à la présentation	41
E. Relevé de décisions.....	41
X. TEMPS D'ÉCHANGES ET DISCUSSIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUITE AUX DIFFÉRENTES PRÉSENTATIONS	43

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

I. PRÉAMBULE – DÉBUT DE SÉANCE – ORDRE DU JOUR

Mme Hornebeck (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin – SMAG du PNRML ; Présidente des COPIls du jour) introduit la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

M. Cavitte (Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine) remercie à son tour les personnes présentes ainsi que la commune de Bugeat et le Centre sportif d'accueillir cette réunion.

Un tour de table est effectué.

Mme Tessier (Technicienne à la Région Nouvelle-Aquitaine au Service Natura 2000) effectue ensuite un petit rappel sur le transfert de compétences et la nouvelle politique de répartition État-Région des missions relatives à la politique Natura 2000 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2023.

Un transfert partiel de la compétence

Loi 3DS de février 2022

Comité Etat/Régions 10/2019



Légende :

 Compétence État  Compétence Région Nouvelle-Aquitaine

M. Cavitte et Mme Tessier précisent que pour garder un certain niveau de proximité, il existe pour le territoire Limousin deux sous-services liés à Natura 2000 basés à Limoges : un service de gestion de sites (suivi d'animation) et un autre service qui gère les instructions FEADER.

II. ACTIONS MULTI-SITES

A. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Milène Crestey, coordinatrice des PAECs portés par le PNRML, présente à l'assemblée le bilan de la contractualisation MAEC au sein des sites Natura 2000 du territoire.

Cf. diaporama intitulé « [01_COPIL_2023-2024_Diapo_MAEC](#) »

↳ Commentaires/discussions :

M. Cavitte demande comment se passe les relations avec le monde agricole et si les MAEC sont bien accueillies.

Milène, explique que d'une part, les animateurs ont toujours bien expliqué au préalable le contexte de restriction budgétaire ; toutefois, pour les 36 exploitations qui ont vu leurs demandes déboutées cela reste très complexe car il y a une réelle incompréhension. Malgré tout, globalement, cela se passe bien, y compris lorsque les animateurs vont sur le terrain afin d'établir les plans de gestion. Milène souligne que cette phase est d'ailleurs intéressante car elle permet vraiment une discussion avec les exploitants sur leurs parcelles et sur les enjeux environnementaux qui y sont présents. Il est alors possible de regarder directement ces éléments avec eux et d'avoir un échange et un apport mutuel d'informations. Cela permet également parfois de les aiguiller vers des dispositifs complémentaires qui permettent de financer des équipements tels que par exemple des dispositifs d'abreuvement, sur la mise en protection des berges, etc. Le bilan est donc très enrichissant.

M. Cavitte précise qu'il demandait cela car le Conseil Régional a actuellement des relations relativement assez tendues avec le monde agricole du fait qu'ils ont récupéré les aides à l'investissement en totalité tandis que l'État garde les aides surfaciques. Les agriculteurs reprochent à la Région Nouvelle-Aquitaine de trop conditionner les aides par rapport à d'autres régions voisines.

Guillaume Rodier (responsable de l'équipe technique du PNRML) rappelle que les enveloppes demandées par le Parc n'ont pas été validées dans leur intégralité (au contraire, pour le territoire concerné, elles ont été divisées par 7 pour le PAEC en faveur du pastoralisme et par 2,5 pour le PAEC en faveur de la Biodiversité). Un autre élément est à considérer, c'est que la tarification à l'hectare a augmenté pour une enveloppe moindre donc *in fine* il y a moins de bénéficiaires. Et, il est rajouté par-dessus, une grille de priorisation qui n'est autre que de discriminer les exploitations sur un territoire, il y a alors forcément des personnes qui sont déçues, notamment car elles n'ont pas pu renouveler les contractualisations de la programmation précédente.

Comme M. Cavitte ne s'occupe pas de ce type de dossiers à la Région, il s'interroge sur les raisons de telles baisses d'enveloppes budgétaires.

Milène lui explique que c'est parce qu'il y a eu un maintien de l'enveloppe à l'échelle régionale, mais pour couvrir plus de territoires, voire même des territoires plus grands, comme les deux PAEC portés par le Parc. Et qu'en plus de cela, comme le précisait Guillaume, les montants à l'hectare ont été revalorisés pour certaines mesures. Du coup, on se retrouve à devoir engager moins d'hectares.

M. Cavitte souhaite savoir qui a décidé de revaloriser les montants des mesures. Ce à quoi Milène répond que, dans le cadre du PSN, les cahiers des charges sont établis à l'échelle nationale par le Ministère. Et ensuite, les DRAAF ont une marge de manœuvre sur certains critères ajustables en fonction du contexte régional. Mais le grand cadre, et notamment le montant à l'hectare, est décidé par l'État.

À ce titre, Guillaume précise qu'il existe sur le territoire d'autre PAEC, notamment celui porté par les chambres d'agriculture. Ainsi, chaque exploitation peut cibler les MAEC qui lui convient le mieux.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Milène rajoute que le contexte reste compliqué. Et notamment du fait de la rigidité du dispositif et des calendriers qui sont imposés ; avec des exploitations qui sont tenues de respecter un cahier des charges, alors même qu'elles ne savent pas encore si elles pourront être bénéficiaires ou pas. Et qui doivent parfois attendre un an en respectant ce cahier des charges, pour au final se voir débouter. À noter qu'il y a actuellement peu de visibilité, notamment pour la campagne 2024 car on ne connaît pas encore le montant de l'enveloppe réservataire. Ce manque d'informations rend difficile le pilotage. Pour finir, elle précise que les mesures 2023 n'ont toujours pas été instruites et que par conséquent les paiements ne sont pas pour tout de suite malgré les revendications agricoles actuelles. Pour les exploitations, ça reste donc très compliqué.

Il est demandé par quelqu'un de l'assemblée ce que pèse ces aides au niveau d'une exploitation. Milène répond que cela dépend déjà du statut de l'exploitation (individuelle ou en GAEC). Olivier Villa précise qu'on est sur environ 100€/an/ha engagé sur 5 ans. Et qu'une exploitation engage en moyenne entre 20 et 40 ha (plus pour les GAEC). On est donc généralement entre 4000 et 12 000€/an.

M. Cavitte demande qui est le financeur de ce programme. Milène lui explique qu'en ce qui concerne les enveloppes réservataires distribuées aux agriculteurs, c'est l'État et l'Europe. Et pour ce qui concerne l'animation du dispositif, c'est la Région via le FEADER. Il existe donc 2 appels à projet (un pour les MAEC versées aux agriculteurs, un autre pour la coordination/animation du dispositif)

M. Cavitte souhaite savoir s'il y a des problèmes avec la Région concernant l'animation des PAEC. Milène lui répond que pour 2024, on a eu une baisse importante des montants attribués à l'animation. En effet, en 2023 le temps de travail des agents du PNR était financé à 100% ; en 2024, il ne l'est plus qu'à hauteur de +/- 43%. À noter que cette baisse ne concerne pas uniquement le PNR, elle concerne également tous les PAEC de la Région.

Milène estime qu'il est important de rajouter que :

- Les hectares engagés sont essentiellement dans les zones Natura 2000 : Pour les 2 PAEC, les Z.S.C. pèsent à peu près 40% des surfaces totales engagées à l'échelle du PNR, et c'est 70% pour la Z.P.S. Donc, même s'il y a eu une extension du périmètre, malgré tout, par le jeu des priorisations et le fait que les enveloppes étaient réduites, les zones Natura 2000 ont quand même été bien servies. Essentiellement, sur les mesures « milieux humides » et « pâturage ».

- Il y a eu peu d'engouement pour les mesures qui visent les espèces sensibles, car les cahiers des charges - essentiellement axés sur le retard de fauche ou de la mise en défens - sont jugés trop contraignant par les agriculteurs. Au final, très peu ont été contractualisées.

Il est demandé si toute l'enveloppe a été utilisée. Milène re-précise qu'effectivement puisqu'elle était nettement insuffisante au vu des besoins. Pour contrebalancer un peu cela, il y a eu un peu de transferts d'enveloppes entre enjeux (eau, biodiversité, pâturage, bien-être animal...), mais aussi depuis des territoires qui avaient sous-consommé la leur vers d'autres pour qui les sollicitations n'étaient pas entièrement satisfaites.

Olivier rajoute que beaucoup d'éleveurs sur le Plateau de Millevaches sont habitués à ces mesures puisque cela fait depuis les années 1995-2000 (CAD, CTE, MAET...). Donc, on est face à des personnes qui ne sont pas effrayées par les cahiers des charges, tant que ceux-ci restent faciles à mettre en œuvre comme la mesure PRA3 ; de même, pour les mesures MHU qui concernent les zones humides. Par contre, ce qui est constaté, c'est que la pression de contrôle est quand même très forte, notamment avec les outils satellitaires actuels. En effet, désormais, les photos aériennes sont mises à jour régulièrement avec une automatisation de la description de la végétation au sol. À savoir que c'est à partir de ça que l'administration va déterminer le type de végétation présent au sol et donc faire varier le montant de la prime. Si, en tant qu'agriculteur, vous n'êtes pas d'accord, alors vous téléchargez la prime, vous allez sur le terrain, vous faites une photo géoréférencée et vous l'envoyez à la PAC. Il est alors facile de comprendre que le monde agricole ressent une pression assez importante.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Ce qui est intéressant, c'est que lors de cette campagne les fermes et les parcelles engagées ont toutes été visitées une par une. Donc de nombreux agriculteurs comptent sur nous pour caler l'enregistrement des pratiques. Tandis que pour d'autres, cela ne pose pas de problème car ils sont à l'aise avec ces outils-là.

Milène estime qu'il est un peu dommage que les zones natura 2000 aient légèrement perdu en surface par rapport à l'ancienne programmation. Mais en agrandissant les périmètres des PAEC, il y avait vraiment une volonté du PNR de soutenir plus largement le pastoralisme et la biodiversité à l'échelle de son territoire global. Malheureusement, cette ambition a été freinée du fait de l'enveloppe réduite. À savoir qu'au niveau de la priorisation des dossiers, ceux qui étaient un peu plus en marge du cœur du plateau, et donc en marge des zones à enjeux environnementaux très forts, avaient moins de points. En conséquence de quoi, il y a eu plus de frustration qu'autre chose auprès de ceux qu'on cherchait à toucher nouvellement.

Une personne de l'assemblée demande s'il existe des agriculteurs qui respectent tous les critères mais qui ne demandent rien ? Milène explique qu'effectivement certains agriculteurs préfèrent clairement - s'ils le peuvent d'un point de vue économique - se passer des aides pour se faciliter la vie. Ce n'est pas toujours de plein gré qu'ils viennent chercher ces dispositifs-là. En effet, bien qu'il y ait un partenariat territorial d'accompagnement pour ceux qui ont envie de s'inscrire dans ces démarches, cela reste tout de même assez lourd. Il faut vouloir s'y engager. Olivier Villa précise que ramené à la population agricole, il n'a pas le chiffre exact, mais que l'on doit être aux alentours de 1 agriculteur sur 3 ou 4 qui entreprenne la demande. Ce à quoi il est demandé si c'est dû à la lourdeur des dossiers ou parce qu'ils sont persuadés qu'ils n'auront pas les aides sollicitées ? Milène et Olivier répondent que c'est parce qu'ils ne connaissent pas forcément bien ces mesures.

M. Beaudesson intervient pour dire que les MAEC sont tout à fait liées à la philosophie de Natura 2000, et que cela est très bien. En tant que forestier, il regrette toutefois qu'il n'y ait pas de la même façon des mesures sylvo-environnementales. Et que si cela existait, à l'instar des agriculteurs, on aurait des exploitants sylvicoles qui pourraient continuer à exploiter leur bien, tout en prenant en compte Natura 2000. Il pourrait alors produire différemment car l'éventuelle perte financière se retrouverait dans la subvention.

Pour finir, Milène rappelle que ce sont des aides importantes pour le maintien et le développement de l'activité pastorale sur notre territoire, notamment puisqu'elles permettent aussi aux groupements pastoraux d'employer des bergers.

M. Cavitte demande si le Parc fait des suivis au niveau des agriculteurs qui ont eu des aides à un moment donné et qui par la suite ont cessé de les avoir ? Est-ce qu'ils reviennent à une exploitation « classique » ou est-ce qu'ils gardent des bonnes pratiques ? Milène précise que l'on n'a pas encore eu ces cas de figure puisque, jusqu'à présent, tout ceux qui les demandaient y avaient accès. Le seul retour que l'on ait actuellement concerne les parcelles où il y avait déjà de la MAEC contractualisée depuis 5, voire 7 ans, et que suite à la campagne terrain de 2023, il a été observé de bons résultats des caractéristiques environnementales sur ces parcelles contractualisées, ainsi qu'en termes d'approche avec les exploitants.

À noter que certains aléas rendent le contexte agricole complexe pour les agriculteurs car ils doivent, dans leur stratégie, prendre en compte la préservation de l'environnement tout en faisant face à l'augmentation des énergies fossiles et des charges d'exploitation, ainsi qu'aux contraintes à la fois climatique et économique. Ces éléments peuvent malheureusement amener à des retours en arrière sur certaines pratiques agricoles.

Olivier explique que cela se voit d'ailleurs déjà avec le label « agriculture biologique » où l'on a des éleveurs qui arrêtent en raison du coût des aliments et de l'arrêt des aides au maintien. Ce qui pose la question de ces sommes très conséquentes qui ont été dépensées depuis 10-15 ans, voire plus, et qui tombent désormais à l'eau.

B. Appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 »

1. 2022 – étude multi-sites visant les chiroptères

En 2022, Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) a répondu à un appel à projet (AAP) lancé par la DREAL visant l'amélioration des connaissances naturalistes sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire (HIC – EIC) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le projet déposé par le PNRML est le suivant : « **Inventaires chiroptérologiques visant à améliorer les connaissances sur 6 Z.S.C. dont le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assure le portage** ».

Par le biais d'un diaporama (Cf. document joint intitulé « [02_COPIL_2023-2024_Diapo_Actions MultiSites](#) »), Solène Nozay (PNRML) présente aux participants les résultats de cette étude qui s'est déroulée de mai 2022 à mai 2023 .

Solène ré-explique brièvement le montage du projet (constat de données insatisfaisantes sur de nombreux sites Natura 2000) et la méthodologie retenue (28 points d'écoute acoustique active et passive répartis sur plusieurs Z.S.C. du territoire et renouvelés sur 3 saisons (printemps, été, automne)).

Solène finit par préciser que les résultats ont été réceptionnés en mai 2023 (rapport d'étude, photos et tableaux de synthèse) et qu'elle a mis dans le diaporama les liens internet qui permettent de consulter en ligne le rapport d'étude complet et sa synthèse.

2. 2023 – étude multi-sites visant les espèces d'intérêt communautaire des milieux aquatiques lotiques

En 2023, l'AAP visant l'amélioration des connaissances naturalistes sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire (HIC – EIC) de la région Nouvelle-Aquitaine a été reconduit.

Solène rappelle que lors des COPILs de décembre 2022, le PNRML avait exprimé son souhait de déposer une nouvelle proposition d'étude multi-sites, notamment pour améliorer les connaissances des EIC de milieux aquatiques lotiques sur les sites où les données étaient jugées insatisfaisantes pour ces taxons animaux. Cette proposition avait d'ailleurs été entérinée par les membres des divers COPILs.

Pour des raisons administratives (délai de réponse, budgétisation...), c'est finalement la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Corrèze (FDAAPPMA19) qui a constitué et déposé la candidature de cette étude. Toutefois, les agents du Parc ont étroitement collaboré à l'élaboration de la proposition transmise à la Région (recueil et analyse des données existantes, aide à la constitution d'un plan d'échantillonnage cohérent, relecture du dossier, rédaction d'une lettre de soutien, etc.).

Ce projet d'« Acquisition de connaissances sur les peuplements aquatiques (poissons, écrevisses et mollusques) et de données thermiques sur les cours d'eau situés dans l'emprise de seize sites Natura 2000 de Corrèze, Haute-Vienne et Creuse pour la période 2023-2025 » a été validé en mars 2023 par la commission d'analyse des candidatures.

Le diaporama présenté par Solène précise que cette étude prévue entre 2023 et 2025 met à l'œuvre la coordination entre 11 structures liées à la gestion des sites Natura 2000 (cf. document joint intitulé « [02_COPIL_2023-2024_Diapo_ActionsMultiSites](#) »).

Ce sont ainsi 45 stations réparties sur 16 sites Natura 2000 sur 3 départements (19, 23, 87) qui feront l'objet de prospections spécifiques sur les plus importantes communautés aquatiques (poissons, écrevisse à pattes blanches et mollusques). Sur les 16 sites Natura 2000 visés par cette étude, 8 sont sur le territoire du PNRML.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Solène présente un tableau récapitulatif de toutes les actions prévues dans le cadre de ce projet (à noter que certaines ont déjà été réalisées en 2023 : quelques pêches électriques et pose de sondes thermiques).

→ Commentaires/discussions :

M. Cavitte demande si lors des pêches électriques effectuées, on recense des espèces invasives. Solène explique qu'aucun poisson exogène n'a été recensé, par contre, en terme d'individus et de biomasse, on a toutefois une forte espèce invasive qui est l'écrevisse 'signal'.

Guillaume précise que globalement on peut noter une évolution dans les populations piscicoles, à savoir qu'on retrouve de plus en plus d'espèces qui sont plus spécifiques de l'aval vers les sources car elles ont des préférendums thermiques plus élevés. Ce n'est pas forcément dû qu'au réchauffement climatique, c'est aussi en raison de la présence d'étangs, de la disparition de certaines ripisylves. Finalement, le dérèglement climatique vient conforter une situation qui n'est déjà pas forcément excellente. Pourtant, dans le cas présent on parle de cours d'eau qui, eux, sont excellents, mais dans un paysage beaucoup plus contrasté.

M. Cavitte se demande si la suppression de certaines infrastructures qui empêchent la migration des poissons n'induit pas la remontée et le développement d'espèces plus d'aval.

Solène répond que plusieurs facteurs peuvent effectivement influencer sur les cortèges d'espèces. Par exemple, dans le cas de figure de l'autre pêche électrique qui a eu lieu sur la Vienne à Rempnat, le cortège de poissons est complètement différent parce qu'à partir d'un certain moment, des espèces comme le Chabot ou la Lamproie de Planer ne sont plus présentes, notamment à partir d'Eymoutiers, alors que ce sont des espèces que l'on va bien retrouver plus en aval. Plusieurs raisons semblent expliquer cela : il y a des ouvrages qui jouent le rôle de barrière (barrage de Bussy, seuils...), il est aussi question de divers autres éléments de contexte environnemental (faille géologique, température, sédiments...).

Guillaume explique qu'il faut inverser la façon de réfléchir : ce n'est pas en supprimant des obstacles à l'écoulement et à la libre circulation de la faune et des sédiments qu'on permet à des espèces de l'aval de remonter dans l'amont. Ce n'est pas ce phénomène-là qui doit être regardé, puisque la répartition naturelle des espèces est extrêmement liée à la température dans le milieu aquatique. Et que lorsque l'on n'a pas de problèmes ou de perturbations thermiques tels que les plans d'eau ou encore, sur certains secteurs, des industries ou autres, bon nombre d'espèces ne peuvent pas vivre dans des eaux trop froides. Par exemple, un Chevesne ne viendra pas vivre vers les sources de la Vienne parce que la température y est trop fraîche pour lui. Par contre, si à un moment vous avez un plan d'eau, là on peut retrouver du chevesne qui parviendra à remonter et vivre et accomplir son cycle biologique parce que la température est différente du niveau thermique 'normal'. Après, on a des espèces qui comme l'écrevisse américaine, quand bien même vous avez un seuil ou un barrage, elle va les contourner par la voie terrestre.

Guillaume rajoute que toutes les espèces invasives n'ont pas forcément d'effets négatifs, ou en tout cas, visibles directement car c'est un peu plus complexe que ça. Par exemple, l'écrevisse signal est désormais la source d'alimentation principale de la loutre qui elle-même est une espèce protégée. Donc, du coup, dans ce cas-là il est difficile de bien mesurer finalement les effets négatifs par rapport aux effets positifs.

M. Fuentes demande quelles espèces sont visées par l'ADNe (ADN environnemental). Solène explique que dans ce projet ce procédé vise aussi bien la Moule perlière et l'Écrevisse à pattes blanches que la détermination des différentes espèces de poissons en complément des pêches électriques. La technique de l'ADNe vient notamment en soutien des inventaires plus classiques.

C. Bulletin d'information multi-sites

Solène explique que cette année une lettre de liaison commune à tous les sites Natura 2000 portés par le PNR a été éditée. Elle a été envoyée par voie postale à l'ensemble des foyers du Parc.

Elle rappelle qu'initialement, certains sites seulement bénéficiaient d'un bulletin d'information individuel et que celui-ci était distribué uniquement dans les foyers des communes concernées par le site Natura 2000 en question.

Cette nouvelle formule doit permettre de viser un public plus large et de communiquer plus largement sur la politique Natura 2000 et sur les actions menées par les animateurs.

D. Révision des Documents d'objectifs (DOCOB)

Lors de cette période d'animation, une analyse critique des Documents d'Objectifs (DOCOB) des 10 sites portés par le PNRML a été réalisée par Estelle Chéné en concertation avec les animateurs Natura 2000 de ces divers sites. L'objet de cette mission était de déterminer la nécessité ou non de lancer une révision des DOCOB de ces 10 sites, à travers l'étude de leur contenu.

Au travers du diaporama intitulé « **03 COPIL 2023-2024 Diapo Révision DOCOB** », Estelle présente son travail d'analyse aux membres des COPILs présents.

Entre autre, elle rappelle la différence entre actualisation et mise à jour :

- Actualisation = Série de modifications intervenant tout au long du travail d'animation, sans que cela ne remette en cause les objectifs de développement durable du site Natura 2000.
- Révision = Réécriture complète du Document d'Objectifs, avec une réécriture des objectifs.

Elle explique que bien qu'il n'y ait pas de date de péremption réelle pour les DOCOBs, il devient nécessaire d'engager une révision au bout de quinze à vingt ans.

Sachant que ceux dont le SMAG PNRML porte la responsabilité ont entre 14 et 21 ans, il faut envisager ce travail dans les années à venir.

La révision des DOCOBs permettra, entre autre, de tirer le bilan des réalisations et des difficultés rencontrées au cours de cette première génération d'animation. Un point sur l'état de conservation des habitats et des espèces pourra être réalisé à cette occasion.

L'option de la rédaction de DOCOBs multi-sites est possible. Cela rendrait plus cohérente l'animation entre les sites, faciliterait la gestion quotidienne pour les animateurs et donnerait plus de cohérence au travail d'animation dans son ensemble.

La révision permettra aussi l'ajout d'indicateurs d'états de pression, de réalisation, pour mieux évaluer le travail à différentes échelles de temps.

Pour réviser, il conviendra de commencer par une évaluation mais sans indicateurs, puisque ceux-ci n'avaient pas été intégrés dans les DOCOBs. Cette évaluation sera plus complète que celle disponible dans les bilans annuels ou triennaux. Les difficultés rencontrées seront listées et des solutions seront proposées. Puis on met à jour les diagnostics écologique et socio-économique pour ensuite mettre en place des objectifs et des actions cohérents.

Enfin, la rédaction finale pourra être lancée, avec la possibilité, pour cette nouvelle génération de DOCOBs, de privilégier un format numérique interactif.

Estelle explique que la durée nécessaire pour accomplir cette tâche est estimée à 2 ou 3 ans.

M. Beudesson objecte que la perspective d'une gestion multi-sites peut conduire à ne plus disposer que d'une structure porteuse, ce qui peut être négatif sur le terrain. Il conviendrait donc, pourquoi pas, de disposer d'un seul DOCOB multi-sites, mais tout en s'assurant de pouvoir travailler avec plusieurs structures porteuses.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Estelle explique que le concept de DOCOB multi-sites n'est pas totalement arrêté. Elle ajoute que le format des futurs DOCOBs devra permettre de faciliter les mises à jour car pour l'instant, les DOCOBs ont été peu actualisés faute de pouvoir aisément modifier leur structure formelle.

M. Beaudesson approuve la perspective de réaliser des économies d'échelle lors de la rédaction d'un document, mais il nuance en soulignant que sur 2 à 3 ans, le budget consacré à la rédaction peut être conséquent et entrer en concurrence avec le budget alloué à la mise en œuvre des actions de gestion. Il conviendrait de viser une réalisation la plus rapide possible, sans viser la production d'un document trop épais, dans le but d'utiliser au plus vite les crédits en faveur de l'environnement et non des structures porteuses.

Solène souligne qu'avec des DOCOBs rédigés il y a 14 à 21 ans, le ratio « temps de rédaction / temps d'animation » est équilibré. L'enjeu pour la suite est bien de pouvoir disposer de Documents d'Objectifs pouvant être mis à jour facilement. Il sera sans doute nécessaire de prendre le temps de bien réfléchir à ce nouveau format, quitte, peut-être, à perdre du temps aujourd'hui pour ensuite disposer de documents agréables et fonctionnels.

Olivier explique que le travail d'Estelle va permettre d'aligner le plan des DOCOBs pour ensuite travailler d'une manière homogène lorsqu'il s'agira de réécrire les 10 documents. Il est conscient que le SMAG PNRML ne sera peut-être pas l'unique animateur de ces sites dans les années qui viennent et que, par conséquent, il devra être possible d'extraire facilement les éléments propres à tel ou tel site depuis un éventuel document unique.

M. Beaudesson confirme qu'il est important de laisser la porte ouverte à d'autres structures de pouvoir porter et/ou animer les sites Natura 2000 et avise du risque de perte de motivation qui pourraient toucher les acteurs de la gestion des sites (agriculteurs, forestiers...) dans le cas où un document unique serait rédigé. Il suggère que des réunions par site soient organisées afin de co-construire le contenu des DOCOBs.

Olivier rappelle que le démarrage de la révision est conditionné à l'ouverture de crédits permettant de la financer, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Cette étape passée, la méthodologie consistera à mettre en place des groupes de travail.

Guillaume Rodier souligne l'importance d'être efficaces. Aujourd'hui les DOCOBs ne permettent pas une bonne appropriation des diagnostics, enjeux et objectifs par le plus grand nombre. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une méthodologie de révision qui permettra de corriger cette situation.

Rémi Guisier (CBNMC) objecte que la perspective de rédiger un document unique en 2 ou 3 ans implique de ne pas prioriser les sites entre eux. Il demande si le SMAG a pensé aux organismes et structures qui seront appelés à contribuer au travail de révision. Il existe un risque de surcharge de travail pour ces partenaires.

Olivier répond que le SMAG a pleinement conscience de cette situation, notamment en ce qui concerne la période de réactualisation des cartographies d'habitats. Si le diagnostic a été bien complété par les inventaires spécifiques, notamment ceux financés par la DREAL, il est plus compliqué de recueillir au fil de l'eau des informations sur les habitats naturels. Pour ces derniers, les partenaires disposent plutôt d'instantanés, très coûteux à obtenir. Rémi Guisier précise qu'il existe des méthodes permettant de gagner du temps.

Le débat se conclut par une entente autour de la nécessité de retenir la méthode présentant le meilleur rapport (temps x prix)/qualité.

E. Travaux et contributions du Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC)

Cf. diaporama intitulé « [04_COPIL_2023-2024_Diapo_CBNMC](#) »

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

1. Actions réalisées en 2023

Rémi Guisier, agent du CBNMC, explique que les Conservatoires Botaniques sont des établissements publics scientifiques dont la plupart ont le statut de Syndicat Mixte. Ils ont pour objet l'étude de la flore et des végétations.

Tous les 10 ans l'État délivre un agrément aux CBN pour conduire leurs études sur un territoire qui leur est propre et les missionne sur 5 grandes actions d'intérêt générale de Service public :

- L'amélioration des connaissances sur la flore, les habitats, les champignons et les mousses ;
- La conservation de ces éléments biologiques, par exemple en prélevant des graines d'espèces rares et/ou protégées ;
- L'appui technique auprès des collectivités territoriales et de l'État, ainsi que la mise en œuvre des politiques publiques, comprenant :
 - o La réponse aux demandes des animateurs Natura 2000 concernant la gestion et le suivi des habitats et des espèces du ou des sites qu'ils animent
 - o Les bilans stationnels, à savoir un focus sur certaines espèces de la Directive Habitats (p. ex. : Flûteau nageant, Bruchie des Vosges...).
 - o La cartographie et le suivi de l'état de conservation des habitats (p. ex. : mise en place de placettes de suivi floristique).

2. Perspectives d'actions à venir

Rémi présente les différents projets pour les périodes d'animation à venir, à savoir :

- Relecture de suivis initiés en 2020 et 2022 sur la Z.S.C. des « Landes et zones humides de la haute Vézère »
- Relecture dans le cadre du protocole régional de placettes de landes sèches et tourbières sur la Z.S.C. de la « Haute vallée de la Vienne »
- Recherche d'herbiers aquatiques sur les sites Natura 2000 du Plateau de Millevaches dans le cadre du programme d'amélioration des connaissances des végétations aquatiques (UE 3260, 3150, 3160)
- Temps d'accompagnement des animateurs N2000 sur les enjeux habitats/flore si des projets d'actualisation de DOCOB et/ou de cartographie se lancent

III. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « LANDES DES MONÉDIÈRES » (Z.S.C. FR7401107)

A. Personnes présentes/excusées

Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Centre National de la Propriété Forestière antenne de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Pierre BEAUDESSON
- Communauté d'agglomération Tulle Agglo : Monsieur Jean-François LABBAT
- Commune de Saint-Augustin : Monsieur Gérard MARTINIE
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Pascal CAVITTE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Mathieu BONHOMME & Madame Sonia GUITTONNEAU
- Conservatoire Botanique National du Massif-Central : Monsieur Rémi GUISIER & Madame Nathalie MAILLET
- Corrèze Vol Libre : Monsieur Gilles STEUNOU
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze : Madame Léane JAVALOYES & Madame Alexia BICCHIERAI
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Emmanuel FOURGEAUD
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK (Présidente du COPIL)

Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Françoise SERRE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- GAEC des trois Puy
- Préfecture de la Corrèze
- Société Entomologique du Limousin
- Station Sports Nature Vézère-Monédières

Autres personnes/structures présentes :

- Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté : Monsieur Yohann FUENTES
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Carole TESSIER, Technicienne gestion des sites Natura 2000, Direction de l'Environnement
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Juliette GIOUX, Madame Solène NOZAY (animatrice du site Natura 2000), Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA

B. Bilan d'animation 2023-2024

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe, « [05_COPIL_2023-2024_Diapo_MON](#) »).

Le dernier COPIL de ce site date a eu lieu le 01/12/2022 à Treignac.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les éléments clés et/ou les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Gestion des habitats et des espèces

Solène Nozay présente le bilan des MAEC sollicitées spécifiquement à l'intérieur du site.

Elle aborde ensuite le projet pastoral global de maintien d'ouverture des milieux naturels et des paysages sur le secteur du Massif des Monédières, et notamment le diagnostic pastoral commandité par le PNRML à la demande des différentes parties prenantes (communes de Veix, Saint-Augustin, Chaumeil et une propriétaire privée).

Cette étude a été réalisée en 2023 par l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (APML). Solène en synthétise les différentes étapes et résultats aux membres du COPIL présents.

→ Commentaires/discussions :

Milène souhaite des précisions sur le scénario « gardiennage avec estive » qui semble être celui envisagé ; et notamment savoir s'il s'agirait plutôt d'une installation où il faudrait trouver des surfaces complémentaires pour pouvoir conforter la SAU, ou si c'est un autre type de configuration.

Solène explique que pour ce scénario-là, on partirait plutôt sur un groupement pastoral, à savoir le regroupement de brebis de différents éleveurs, avec un gardiennage par un berger ou une bergère, avec la recherche de surfaces complémentaires pour la période estivale.

Elle rappelle toutefois qu'initialement, l'une des communes espérait que leur parcellaire puisse permettre l'installation d'un agriculteur. Solène souligne alors qu'il ressort de l'étude que cela serait très compliqué car si l'on se cantonne uniquement sur ces surfaces et sur leur contenu fourrager, il n'y aurait pas suffisamment pour qu'un seul exploitant agricole puisse y tenir. Ainsi, s'ils font ce choix, ils devront trouver eux-mêmes aussi des surfaces complémentaires.

Le scénario envisagé qui serait le plus rapide à mettre en place et le plus efficace serait plutôt celui visant le regroupement de brebis sur la zone au printemps et à l'automne, avec un déplacement du cheptel sur un autre secteur en période estivale, notamment des zones humides de type tourbières.

Olivier précise que de tels milieux ne sont pas présents à proximité immédiate du Suc-au-May et que donc il y a encore des interrogations à ce niveau-là. Il précise aussi que l'enquête faite auprès des éleveurs a permis de mettre en avant 4 élevages d'ores et déjà intéressés. Et finit par rajouter que de toute façon pour pouvoir bénéficier des subventions, il est nécessaire d'avoir un regroupement de troupeaux. C'est notamment l'un des critères en Nouvelle-Aquitaine pour financer le salaire d'un berger et certaines actions pastorales. Il est nécessaire d'avoir au moins 2 élevages qui constituent un troupeau en estive.

Solène explique que lors de la dernière réunion des propriétaires, ceux qui ont exprimé leur intérêt pour la remise en pâturage de leur terrain avaient espoir que cela puisse s'initier dès 2025.

2. Évaluation des incidences

Solène Nozay rappelle que certaines activités, ainsi que certains projets et ouvrages sont soumis à la rédaction de dossiers d'évaluation d'incidence. En l'occurrence, sur le site des Monédières, ces dossiers concernent régulièrement des manifestations sportives. Lors de cette dernière campagne d'animation, ce sont ainsi 3 dossiers pour lesquels l'animatrice a accompagné les porteurs de projets.

↳ Commentaires/discussions :

M. Steunou intervient en fin de cette partie de présentation pour demander quelles incidences sur les rapaces peuvent avoir les entraînements des militaires qui ont le droit de voler au ras du sol sur certaines zones.

Olivier répond qu'il n'y a aucun doute sur le fait que ces pratiques les perturbent. Il explique que l'an dernier, par exemple, il a justement vu à Bonnefond un Circaète Jean-le-Blanc qui volait et qui, subitement, a piqué vers le sol, juste après quoi un avion de chasse est passé +/- à quelques dizaines de mètres. Donc, on peut imaginer qu'il y a sans doute parfois des collisions, mais difficile de les empêcher de voler...

M. Steunou continue en parlant de la pollution que peuvent engendrer ces engins. Il explique qu'un rafale consumerait en instantané 25 tonnes de carburant à l'heure en postcombustion. Il rajoute que depuis mars 2023 la zone aérienne militaire a été agrandie sur toutes les Monédières.

Du coup, Olivier lui demande si cela gêne la pratique de vol libre sur le secteur. Ce à quoi M. Steunou répond qu'il y a des heures d'activation durant lesquelles ils ne peuvent pas voler. En effet, la zone est déclarée active jusqu'au sol et dans celle-ci, les militaires n'assurent pas l'anti-collision, donc il est impossible de pratiquer du vol de loisir ces jours-là. M. Steunou énumère alors les différentes zones réglementaires de ce type sur le secteur (R368A, R68A, Zone « Centre », Secteur « Voltac » de la Courtine). M. Steunou aimerait qu'il existe une zone d'exclusion au-dessus du Massif des Monédières où se pratique de façon régulière différentes activités de vol (parapente, deltaplane, aéromodélisme...), comme cela a été mis en place dans le Puy de Dôme où il y a un cylindre d'exclusion dans lequel les militaires ne peuvent pas venir.

Olivier conclut qu'il pourrait être judicieux de prendre en compte ces remarques lors de la future révision des DOCOBs

3. Amélioration des connaissances

Lors de la campagne MAEC 2023, l'agriculteur ayant souscrit des MAEC au sein du site avait expliqué qu'il constatait un changement sur la végétation : dépérissement et remplacement progressif de la callune par la bruyère cendrée.

Solène explique aux membres du COPIL qu'afin de confirmer ou non ces dires, elle et un agent du Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC) ont réalisé une visite de terrain à l'automne 2023 lors de laquelle un pré-repérage a été effectué pour la mise en place de 3 placettes de suivi des landes sèches à partir de 2024.

Solène décrit également que ce même jour, un collègue et elle-même ont effectué une opération de survol en drone au-dessus du site Natura 2000 afin d'établir des orthophotos mais aussi des images/vidéos pour les besoins de communication du PNR. Elle explique alors que, bien qu'ils avaient fait l'ensemble des démarches réglementaires nécessaires, ils ont été surpris par la passage d'un hélicoptère à très basse altitude. Ce qui fait largement écho à ce qu'expliquait précédemment M. Steunou.

4. Communication et sensibilisation

Solène explique qu'une animation grand public était prévue en avril 2023 dans le cadre du comité de jumelage de St-Augustin. Une centaine de personnes était attendue. Malheureusement, cet événement a dû être annulé en raison des conditions météorologiques.

Par la suite, Solène explique qu'en raison d'une uniformisation nationale de l'ensemble des sites web de sites Natura 2000 par l'OFB, il y a eu un basculement du site internet vers une nouvelle interface. Elle explique alors qu'elle a commencé la mise à jour d'un certain nombre d'éléments (page d'accueil, menu...). Toutefois, au vu de l'ampleur du travail que cela représente, il sera nécessaire de continuer cette maintenance sur les périodes d'animations à venir.

5. Autres points

Solène précise que dans le cadre de l'animation de ce site Natura 2000, elle a participé à plusieurs journées d'échanges techniques, réunions, webinaires, visioconférences...

C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir

Au travers de diverses diapositives sous forme de tableaux récapitulatifs, Solène expose le bilan triennal sur la période 2021-2024 ainsi que les perspectives d'animation prévue sur ce site selon les différents axes d'actions de la politique N2000 (Gestion des habitats et des espèces ; Évaluation des incidences ; Amélioration des connaissances ; Communication et sensibilisation ; Autres points).

D. Relevé de décisions

1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assumant la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01/03/2021, il est nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024. Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations. En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Landes des Monédières » (Z.S.C. FR7401107) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

2. Désignation de la Présidente du Comité de Pilotage

Mme Carole Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage. Cette fonction était assumée depuis le 01 mars 2021 par Mme Catherine Hornebeck, conseillère municipale de Millevaches et Vice-Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seule Mme Hornebeck a manifesté son accord pour assumer la fonction de Présidente du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations. En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Catherine HORNEBECK est désignée présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Landes des Monédières » (Z.S.C. FR7401107) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

IV. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « LANDES ET ZONES HUMIDES DE LA HAUTE VÈZÈRE » (Z.S.C. FR7401105)

A. Personnes présentes/excuses

Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Présidente de COPIL : Mme Catherine HORNEBECK
- Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté : Monsieur Yohann FUENTES
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Pascal CAVITTE
- Conservatoire Botanique National du Massif-Central : Monsieur Rémi GUISIER & Madame Nathalie MAILLET
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Madame Sonia GUITTONNEAU (animatrice du site Natura 2000)
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze : Madame Léane JAVALOYES & Madame Alexia BICCHIERAI
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Emmanuel FOURGEAUD
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté : Monsieur le Vice – Président en charge de l'environnement
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Françoise SERRE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- Préfecture de la Corrèze

Autres personnes/structures présentes :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Carole TESSIER, Technicienne gestion des sites Natura 2000, Direction de l'Environnement
- Corrèze Vol Libre : Monsieur Gilles STEUNOU
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Juliette GIOUX, Madame Solène NOZAY, Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA.

B. Bilan d'animation 2023-2024

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) depuis 2021.

L'animation du site est assurée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), via un marché public. Il répond donc à une commande du PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Sonia Guittonneau.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe, « [06_COPIL_2023-2024_Diapo_LZHHV](#) »).

Le dernier COPIL de ce site date a eu lieu le 01/12/2022 à Treignac.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les éléments clés et/ou les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Gestion des habitats et des espèces

a) Contrat Natura 2000

L'animatrice du site présente le bilan des avancements de la réalisation des travaux pour les contrats Natura 2000 déposés durant l'année 2021, et qui n'étaient pas encore finis lors du dernier COPIL.

À la suite de quoi, elle expose le bilan de ceux déposés en 2023.

Elle finit par exposer les recherches et démarches qu'elle a entreprises pour faire souscrire de nouveaux contrats Natura 2000 au sein du périmètre du site qu'elle anime.

→ Commentaires/discussions :

Olivier Villa précise que le dépôt des contrats « forestiers » se fera sous réserve de la possibilité d'en déposer.

Carole Tessier explique alors qu'il y a encore des discussions en cours sur les barèmes à appliquer aux arbres. Le dispositif n'est donc pas encore ouvert, et au niveau de la Région, ils ne savent pas encore si les contrats « forestiers » seront ouverts en 2024 ou non.

Olivier rappelle le principe des contrats « forestiers » qui, la plupart du temps, consistent à favoriser la sénescence de boisement, soit par maintien d'arbres isolés ou d'îlots complets, pendant 30 ans. Il précise qu'il faut faire attention à l'effet d'aubaine : en effet, en revalorisant le montant par arbre contractualisé pour un plafond fixe (a priori prévu à 4500€/ha), il y aura donc finalement moins d'arbres engagés. Ce qui fait qu'un propriétaire pourrait choisir de n'engager qu'une partie des arbres sur sa forêt, toucher le plafond, et quand même couper les autres arbres non contractualisés.

b) Charte Natura 2000

Sonia présente le dossier de charte Natura 2000 déposée en 2023 et qui concerne un renouvellement sur une surface de 57 ha (essentiellement des habitats d'intérêts communautaires de type : landes, tourbières, pelouses et étangs).

c) Campagne MAEC 2023

Sonia expose le bilan des MAEC sollicitées spécifiquement à l'intérieur du site.

Elle précise que lors des diagnostics avec les agriculteurs/agricultrices, il a été proposé en priorité de contractualiser ces mesures sur les habitats d'intérêt communautaires (tourbières et landes), notamment pour éviter le retournement/labour des landes sèches et aussi permettre de restreindre les pratiques de rigolage, d'entretien de rigoles et de broyage en zones humides.

Le constat de l'évolution des surfaces en MAEC montre malheureusement que les surfaces contractualisées diminuent d'année en année.

2. Évaluation des incidences

Sonia explique que cette année, elle a reçu 15 sollicitations pour les incidences Natura 2000. Les projets en lien avec la forêt constituent quasiment l'entièreté des demandes. Il y a eu toutefois un dossier en lien avec une manifestation sportive, deux dossiers liés à des constructions et des projets agricoles concernant l'achat de broyeurs dans le cadre de l'appel à projet sur la mécanisation en zone de montagne limousine.

Elle précise que sur certains milieux, il convient de faire attention aux pratiques de broyage, c'est pourquoi elle a communiqué des cartes des habitats d'intérêt communautaires aux agriculteurs qui l'ont sollicitée, notamment pour qu'ils sachent où sont situées les parcelles agricoles à enjeux sur leur parcellaire. Elle leur a également demandé de contacter les animateurs Natura 2000 en cas de volonté de broyage de ces parcelles. À noter qu'il convient aussi de respecter les cahiers des charges des MAEC, où certaines mesures souscrites limitent les pratiques de broyage.

→ Commentaires/discussions :

Olivier Villa précise que c'est la Chambre d'agriculture qui centralise ces dossiers, et que cette année, il a été constaté de nombreuses demandes d'achat de broyeurs.

3. Amélioration des connaissances

Sonia expose les différentes actions qui ont permis d'amener des données naturalistes supplémentaires sur le site Natura 2000 qu'elle anime.

Entre autre : L'étude sur les chiroptères menée dans le cadre de l'appel à projet « études et suivis scientifiques Natura 2000 » lancé par la DREAL en 2022 ; Des inventaires et suivis d'amphibiens sur des mares réalisés par le GMHL dans le cadre d'un programme de surveillance de ce taxon animal au niveau de la Nouvelle-Aquitaine ; Une pêche électrique d'inventaire réalisée, comme tous les ans, sur la Bessade au Longeyroux, par la Fédération de la Corrèze pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ; Un suivi photographique du site réalisée par l'animatrice au gré de ses visites de terrain, avec la prise d'environ 80 photos géo-référencées.

4. Communication et sensibilisation

Sonia explique que dans le cadre de la nouvelle lettre d'information multi-sites, elle a rédigé un article sur le pastoralisme sur la tourbière du Longeyroux.

5. Autres points

Sonia explique qu'elle a été sollicité par une personne du MNHN UMS PatriNat (Louise Barbeau) qui travaille sur le développement d'une méthodologie d'évaluation de la gestion en site N2000. Celle-ci a testée sa méthode, à raison de 2 journées, sur le site des landes et zones humides de la haute Vézère.

Sonia a présenté aux membres du COPIL le but de cette méthode, à savoir : comprendre quels sont réellement les effets de la gestion Natura 2000 sur la conservation des HIC et EIC.

Elle explique ensuite aux personnes présentes les 4 phases de travail :

- Le cadrage de l'évaluation = Ce à quoi sert la méthode.
- Le diagnostic de site = Consiste en la création d'un schéma récapitulatif des enjeux du site, des pressions qui s'exercent sur les enjeux, et ce qui est fait aujourd'hui pour palier à ces pressions dans le cadre de l'animation Natura. Ce schéma permet de voir ce que les actions N2000 permettent de faire et ce qu'elles ne permettent pas de faire. Il permet de se rendre compte qu'il y a certaines pressions qui ne peuvent pas être réglées par les outils Natura 2000 (par exemple : l'animation Natura 2000 ne permet pas d'avoir des effets sur le changement climatique, alors que c'est une pression sur les HIC et EIC), et inversement qu'il

Il y a des outils Natura 2000 qui ne servent pas actuellement à pallier les pressions qui s'exercent sur le site (par exemple de mon point de vue, l'animation de la charte Natura 2000 ne permet pas actuellement d'avoir un réel impact sur les HIC).

- Le diagnostic de la gestion = Consiste à aborder chaque aspect de la gestion Natura 2000 et à réfléchir à ce qui en est fait aujourd'hui et où sont les limites de l'utilisation de ces outils sur ce site. Cette réflexion permet de voir ce qui bloque actuellement l'animation Natura 2000 (par exemple pour les contrats, une des limites est que l'on n'arrive pas à toucher des propriétaires autres que ceux qui sont déjà engagés dans la démarche) et de voir sur quels aspects on pourrait s'améliorer (par exemple, on pourrait améliorer la communication, en ciblant plus précisément tel ou tel usager / propriétaire)

- Les effets de la gestion N2000 sur le site = Cette dernière phase consiste à estimer l'état de conservation des enjeux du site. Cette phase est toujours en développement. Le but est de trouver des indicateurs pour évaluer les actions N2000 en lien avec la conservation des enjeux (par exemple, la réalisation d'une analyse de photos aériennes sur les parcelles en contrats Natura 2000 pourrait permettre de voir que tel HIC est en meilleur état de conservation que sans avoir eu de contrat).

Pour finir, Sonia précise que l'intérêt d'avoir participé à cette méthode d'évaluation est d'avoir une vision un peu plus globale de ce qui est fait pour l'animation sur le site, et où on pourrait développer de nouveaux axes d'animation. Cette évaluation a été intéressante notamment en ce moment où le sujet de la révision du DOCOB est sur la table. Les informations qui ressortent de cette évaluation pourront être intégrées au DOCOB.

C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir

Au travers de diverses diapositives sous forme de tableaux récapitulatifs, Sonia expose le bilan triennal sur la période 2021-2024 ainsi que les perspectives d'animation prévue sur ce site selon les différents axes d'actions de la politique N2000 (Gestion des habitats et des espèces ; Évaluation des incidences ; Amélioration des connaissances ; Communication et sensibilisation ; Autres points).

D. Questions/discussions suite à la présentation

Olivier Villa souligne le fait qu'il y a de moins en moins de MAEC sur ce site. Ce à quoi Solène précise que cette baisse est à corréliser avec la baisse de budget pour ces mesures, car finalement les éleveurs étaient quand même volontaires pour s'engager. Milène conforte ces derniers propos en disant que la volonté des éleveurs à s'engager est bien présente, mais elle explique que cette tendance est aussi due au fait que les montants à l'hectare ont été augmentés, ce qui a induit que moins de surfaces aient pu être finalement contractualisées.

Olivier Villa précise que cela fait 3 ans que le PNR est la structure porteuse de ce site et que l'animation déléguée, par voie de marché public, au CEN NA durant ces 3 ans s'est bien passée. Il précise également que l'animatrice a réalisé un gros travail d'archives sur les actions menées antérieurement sur la Z.S.C. et notamment l'historique des contrats Natura 2000 qui y ont été passés depuis 2003. Il estime que si le démarchage continue ainsi encore sur 1 ou 2 ans, alors les principaux propriétaires sur les secteurs intéressants auront été contactés. À noter que ce démarchage est lui aussi consigné dans une base de données avec la volonté de faire un bilan de la dynamique de la contractualisation, pour *in fine* réfléchir aux outils qui sont mis en œuvre et identifier les freins à la contractualisation (financement des travaux, avance de frais...).

M. Cavitte précise que les chartes Natura 2000 ne nécessitent pas de moyen financier et par conséquent se demande quelle est l'évolution quant à la signature de tels documents ?

Sonia précise que finalement il n'y a pas beaucoup de chartes Natura 2000 signées puisqu'elles n'apportent pas réellement d'avantages pour un propriétaire. Ceux-ci sont généralement en demande d'avantages financiers, or pour les chartes, il n'y a guère que l'exonération de taxe sur le foncier non bâti, ce qui n'est pas jugé suffisant de leurs points de vue.

Olivier rajoute qu'en tant qu'animateur, les chartes Natura 2000 ne sont finalement pas l'outil qui est le plus mis en avant. À contrario des contrats Natura 2000, pour lesquels de réels impacts sur la préservation des milieux sont à noter bien. La promotion des chartes arrive donc généralement un peu après. Il explique toutefois qu'une marge de progression de signatures de chartes pourraient être envisagée, notamment auprès des propriétaires forestiers.

À noter qu'il arrive assez régulièrement que certaines chartes soient déposées auprès des services instructeurs sans que l'animateur soit au courant.

E. Relevé de décisions

1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assumant la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01/03/2021, il est nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024. Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations. En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Landes et zones humides de la Haute Vézère » (Z.S.C. FR7401105) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

2. Désignation de la Présidente du Comité de Pilotage

Mme Carole Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage. Cette fonction était assumée depuis le 01 mars 2021 par Mme Catherine Hornebeck, conseillère municipale de Millevaches et Vice-Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seule Mme Hornebeck a manifesté son accord pour assumer la fonction de Présidente du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations. En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Catherine HORNEBECK est désignée présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Landes et zones humides de la Haute Vézère » (Z.S.C. FR7401105) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

V. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « GORGES DE LA VÈZÈRE AUTOUR DE TREIGNAC » (Z.S.C. FR7401109)

A. Personnes présentes/excusées

Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Centre National de la Propriété Forestière antenne de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Pierre BEAUDESSON
- Commune de Lestards : Monsieur Pascal GAGÉ
- Commune de Viam : Monsieur Philippe SÉNÉJOUX
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Pascal CAVITTE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Madame Sonia Guittonneau
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze : Madame Léane JAVALOYES & Madame Alexia BICCHIERAI
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Emmanuel FOURGEAUD
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Comité Régional de Canoë Kayak de Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Françoise SERRE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- Préfecture de la Corrèze

Autres personnes/structures présentes :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Carole TESSIER, Technicienne gestion des sites Natura 2000, Direction de l'Environnement
- Conservatoire Botanique National du Massif-Central : Monsieur Rémi GUISIER & Madame Nathalie MAILLET
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Solène NOZAY, Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA (animateur du site Natura 2000)

B. Bilan d'animation triennal 2021-2024

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animateur référent pour ce site est Olivier Villa.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe, « [07_COPIL_2023-2024_Diapo_GVZ](#) »).

Le dernier COPIL de ce site date a eu lieu le 01/12/2022 à Treignac.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les éléments clés et/ou les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Amélioration des connaissances

Après avoir rappelé les caractéristiques du site, Olivier explique qu'il était précédemment animé par le CRPF.

Il précise que l'essentiel du temps d'animation sur la période 2023-2024 a consisté à améliorer les connaissances environnementales du site, notamment grâce aux campagnes d'inventaires conduites par Robin Petit, technicien naturaliste au PNRML.

Ces données ont permis de confirmer qu'il existait dans le site des cortèges d'espèces caractéristiques de ces ensembles forestiers, qu'il s'agisse des oiseaux, ou bien d'espèces contactées ponctuellement et présentant des exigences écologiques relativement fortes : Millepertuis à feuille de linaira, Cordulégastre bidenté par exemple.

a) Données opportunistes

Au total, ce sont 99 espèces qui ont été saisies de la sorte, de manière opportuniste, dans la base de données du SMAG.

b) Étude sur les chiroptères

Par ailleurs des données ont été récoltées en respectant une méthodologie d'inventaire plus exigeante, par exemple les chauves-souris.

Ainsi, sur 21 espèces pour lesquelles leur détection pouvait être envisagée dans le site, 11 ont bel et bien été répertoriées à la faveur de ces inventaires.

Ce bon résultat intègre en outre des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats, comme le Grand rhinolophe.

Selon Julien Vittier (expert naturaliste ayant réalisé les inventaires), la présence de cette espèce en été laisse penser qu'il existe dans les parages une colonie de reproduction non encore connue. Il a proposé différentes méthodes qui permettraient de localiser cette colonie, par exemple en capturant des individus et en les équipant de télé-émetteurs.

↳ Olivier précise que la destruction des colonies de reproduction est une menace importante pour cette espèce puisqu'elle peut se produire à l'occasion d'opération apparemment anodines, comme la rénovation d'une maison (les rhinolophes apprécient les combles pour se reproduire).

c) Recensement des dendro-microhabitats

Un autre travail important a été l'inventaire des dendro-microhabitats (DMH). Il s'agit des petits habitats qui se forment dans les arbres ou à leur surface et que des espèces animales et végétales vont utiliser pour s'alimenter ou se reproduire.

Au total, 440 mailles d'un hectare ont été visitées et photographiées par Robin, qui a également pointé au GPS chaque arbre présentant un ou plusieurs DMH. L'ensemble du site a donc été couvert par cette prospection.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

D'autres paramètres ont été relevés à l'échelle de la maille : présence de lierre, présence de lichens du genre *Lobaria*.

L'animateur présente alors une carte de répartition du lierre et des *Lobaria* à l'échelle du site.

→ M. Beaudesson indique que le gibier peut avoir une forte incidence sur l'abondance du lierre.

Différentes cartes sont ensuite proposées pour illustrer l'étendue des analyses thématiques rendues possibles par ce travail de recensement :

- Distribution spatiale des DMH en fonction de l'essence support. Il existe un contraste net entre la partie amont du site et la partie aval.
- Distribution spatiale des DMH en fonction du diamètre des arbres support. Un secteur très intéressant apparaît nettement sur la carte.
- Localisation des grandes cavités de tronc à terreau.

Il aura fallu deux hivers pour mener à bien cette étude car elle permet de mieux localiser les enjeux de gestion dans les sites.

→ M. Beaudesson souligne que les DMH sont un facteur parmi d'autres qui explique la diversité biologique en un lieu donné. Il demande si le SMAG s'est intéressé à d'autres facteurs utilisés tels que l'Indicateur de Biodiversité Potentielle (IBP).

Olivier confirme que les DMH sont un facteur parmi d'autres mais qu'il aurait été trop long de réaliser des IBP partout dans le site.

d) Étude sur les coléoptères sapro-xylophages

Sur la base de ce travail, le SMAG a commandé une étude à la Société Entomologique du Limousin afin de confirmer que la présence de DMH induisait bel et bien une certaine diversité biologique.

Le groupe des coléoptères sapro-xylophages a donc été étudié au moyen de 10 pièges polytrap® relevés régulièrement.

→ Les résultats ne sont pas disponibles au jour du Comité de Pilotage mais ils devraient être restitués à brève échéance.

2. Gestion des habitats et des espèces

À l'issue des trois premières années d'animation, un portrait plus précis des enjeux de préservation est disponible, ce qui va permettre de passer à une phase plus active de contractualisation.

a) Campagne MAEC

Lors de cette phase d'animation, des amorces de contractualisation ont été opérées au titre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Olivier expose le bilan des MAEC sollicitées spécifiquement à l'intérieur du site.

b) Chartes Natura 2000

Au travers de son diaporama, Olivier dresse le bilan de la charte engagée par le CEN en 2022 sur une vingtaine d'hectares.

→ M. Beaudesson demande combien de chartes ont été signées au cours des 3 dernières années.

Olivier répond qu'il n'y en a eu qu'une seule mais qu'elle couvre 20 ha, ce qui n'est pas négligeable. Il rappelle que pour ce site, l'accent a été mis sur l'amélioration des connaissances. Pour d'autres sites, plus vastes, comme la ZPS, il indique que les surfaces engagées en charte Natura 2000 couvrent des milliers d'hectares.

c) Démarche foncière

Par ailleurs, le CEN a acquis 8 hectares dans le site Natura 2000, portant à 28 ha sa propriété dans le site Natura 2000.

Quant aux communes, elles possèdent 22 ha.

Au total, 50 hectares appartiennent donc à des propriétaires avec lesquels une gestion environnementale des forêts peut être discutée au titre des compétences qui leur sont propres en matière de protection de l'environnement.

L'animateur explique qu'il a également établi le contact avec 2 propriétaires privés qui détiennent également des surfaces conséquentes dans le site et qui sont *a priori* favorables au principe de signature d'une charte ou de contrats.

3. Évaluation des incidences

Au chapitre des incidences, la spécificité du site est de générer une grande majorité de dossiers d'incidences relatifs aux compétitions nautiques (canoë-kayak). Le problème principal est lié aux modalités de lâchers d'eau. Les lâchers subits sont les plus préjudiciables. Cela a été rappelé en réunion technique avec EDF, qui est bien consciente du problème, mais pour qui lâcher de l'eau plus progressivement (et donc réduire l'impact sur la faune piscicole), constitue une perte de matière première, et donc un manque à gagner.

Outre les activités nautiques, le trail et la randonnée motorisée présentent un risque de perturbation pour les espèces protégées. Les conseils prodigués par le SMAG aux organisateurs ont été principalement de demander aux participants de rester sur des chemins ouverts au public.

C. Questions/discussions diverses suite à la présentation et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir

Olivier évoque la dotation pour la biodiversité et les aménités rurales. Il rappelle le cadre réglementaire de cette nouvelle dotation et signale qu'en 2023, un plancher a été introduit par le législateur, ayant pour effet que le montant de la dotation ne peut pas être inférieur à 3 000 € pour toute commune adhérant à une charte de PNR. Au total, 19 000 € ont été versés en 2023 pour les communes concernées par ce site Natura 2000.

M. Beaudesson demande si les dotations sont versées au titre des propriétés communales ou bien au titre de la commune elle-même.

Olivier répond que c'est bien la commune qui est le bénéficiaire de cette dotation, indépendamment de ses possessions foncières.

Les perspectives pour la suite de l'animation sont les suivantes :

- Croiser le cadastre au travail conduit sur les dendro-microhabitats, afin de détecter des signataires de contrats Natura 2000 potentiels.
- Le volet communication sera traité au travers de la feuille Natura 2000.
- L'amélioration des connaissances portera sur la faune aquatique, en partenariat avec la fédération de pêche. Les données continueront d'être transmises au Système d'Information sur le Patrimoine Naturel.
- La base de données servant à archiver les données de gestion va continuer d'être développée par le responsable du système d'information géographique du PNR.

D. Relevé de décisions

1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assumant la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01/03/2021, il est nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024. Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations. En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Gorges de la Vézère autour de Treignac » (Z.S.C. FR7401109) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

2. Désignation de la Présidente du Comité de Pilotage

Mme Carole Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage. Cette fonction était assumée depuis le 01 mars 2021 par Mme Catherine Hornebeck, conseillère municipale de Millevaches et Vice-Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seule Mme Hornebeck a manifesté son accord pour assumer la fonction de Présidente du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations. En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Catherine HORNEBECK est désignée présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Gorges de la Vézère autour de Treignac » (Z.S.C. FR7401109) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

VI. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « HAUTE VALLÉE DE LA VIENNE » (Z.S.C. FR7401148)

A. Personnes présentes/excuses

Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Commune de Faux-la-Montagne : Madame Catherine MOULIN
- Commune de Neuvic-Entier : Monsieur Joël FORESTIER
- Commune de Saint-Denis-des-Murs : Monsieur Guy TOUZET
- Conservatoire Botanique National du Massif-Central : Monsieur Rémi GUISIER & Madame Nathalie MAILLET
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Madame Sonia GUITONNEAU & Madame Aurélie FOUCOUT
- Corrèze Environnement : Madame DUBOIS-SALLON Catherine
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze : Madame Léane JAVALOYES & Madame Alexia BICCHIERAI
- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne : Madame VEDRENNE Sandra
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Emmanuel FOURGEAUD
- Office National des Forêts : Madame Manon MOREAU
- Préfecture de la Haute-Vienne : Monsieur Philippe LAYCURAS
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Agence de Développement et de Réservation Touristique
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
- Comité Régional de Canoë Kayak de Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Françoise SERRE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL
- Direction Départementale des Territoires de la Creuse
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- Fédération Régionale des Chasseurs du Limousin
- Préfecture de la Corrèze
- Préfecture de la Creuse
- Société entomologique du Limousin

Autres personnes/structures présentes :

- Commune d'Ambrugeat : Monsieur Michel SAUGERAS
- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Carole TESSIER, Technicienne gestion des sites Natura 2000, Direction de l'Environnement
- Corrèze Vol Libre : Monsieur Gilles STEUNOU
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Milène CRESTEY, Madame Solène NOZAY (animatrice du site Natura 2000), Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA.

B. Bilan d'animation 2023-2024

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe, « [08_COPIL_2023-2024_Diapo_HVV](#) »).

Le dernier COPIL de ce site date a eu lieu le 01/12/2022 à Treignac.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les éléments clés et/ou les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Gestion des habitats et des espèces

a) Campagne MAEC 2023

Solène expose le bilan des MAEC sollicitées spécifiquement à l'intérieur du site.

b) Prospections pour actions de génie écologique

Solène explique qu'en raison du plan de charge important lié à la mise en application de la nouvelle PAC, à savoir l'accompagnement des agriculteurs souhaitant souscrire les nouvelles MAEC, aucun contrat Natura 2000 n'a pu être souscrit en 2023.

Elle explique toutefois le travail qu'elle a initié pour démarcher de nouveaux propriétaires pour les années à venir. Entre autre, elle a effectué un pré-ciblage cartographique en croisant différentes couches de bases de données.

Elle a commencé par cibler une zone : le bassin versant amont de la Vienne, des Sources jusqu'à la retenue de Servières (à Peyrelevade, 19), en incluant les bassins versants des affluents.

À partir de quoi, elle a retiré de cette surface toutes les zones déjà gérées (parcelles agricoles, forêts bénéficiant d'un document de gestion, foncier public, parcellaire du CEN Nouvelle-Aquitaine...)

Sur l'ensemble des zones qui résulte de cette opération, elle a recherché les milieux naturels intéressants (zones humides, landes sèches, forêts de feuillus...). ET c'est sur ces zones qu'elle débutera un démarchage des propriétaires afin de voir avec eux s'ils souhaitent y mettre en œuvre des actions de préservation et/ou de restauration de milieux.

En cas d'accord de principe, plusieurs outils techniques et financiers pourront être sollicités : Chartes Natura 2000, Contrats forestiers, Contrats non-agricoles non-forestiers, les « + Parc », etc.

2. Évaluation des incidences

Solène Nozay présente les 7 dossiers d'évaluations d'incidences pour lesquels elle a apporté une contribution (conseils/préconisations, etc.) :

- 5 dossiers concernant des manifestations sportives
- 1 dossier sur la thématique forestière
- 1 dossier sur la thématique milieux/espèces aquatiques

3. Amélioration des connaissances

Solène Nozay présente les différents points qui ont permis d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL.

Outre les données spontanées recueillies dans la Z.S.C. lors de déplacements in situ (p.ex. dans le cadre de MAECs, de dossiers d'incidence, de repérage pour des animations...), l'animatrice a participé à 2 campagnes d'inventaires spécifiques, à savoir :

- Une journée de suivi de placettes de relevés phytosociologiques sur un contrat Natura 2000 avec le CBNMC
- Une pêche électrique avec les FDAAPPMA 19 et 87 dans le cadre de l'appel à projet « études et suivis scientifiques N2000 ».

4. Communication et sensibilisation

Solène Nozay présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 3 animations grand public (dont 1 annulée en raison des conditions météorologiques) et la rédaction de 2 articles pour le nouveau bulletin d'information multi-sites édité et distribué en 2023.

Pour finir, Solène explique qu'en raison d'une uniformisation nationale de l'ensemble des sites web de sites Natura 2000 par l'OFB, il y a eu un basculement du site internet de la Z.S.C. vers une nouvelle interface. Elle précise qu'elle a commencé la mise à jour d'un certain nombre d'éléments (page d'accueil, menu...). Toutefois, au vu de l'ampleur du travail que cela représente, il sera nécessaire de continuer cette maintenance sur les périodes d'animations à venir.

5. Autres points

Solène Nozay précise qu'au-delà des actions présentées tout au long de ce diaporama, elle a aussi :

- apporté son aide au groupement pastoral de Peyrelevade pour la rédaction de leur plan de gestion pastoral ;
- participé au groupe de travail pour la co-construction du volet 3 du programme « Tourbières du Massif Central » ;
- à des réunions, des webinaires, des journées d'échanges techniques sur des thématiques diverses telles que les réseaux écologiques et les connectivités entre aires protégées, le dispositif « Biodiv'Sports », la mise en place d'Association Foncières Pastorales, etc.

Solène rappelle également qu'une réunion de terrain a été organisée à l'automne 2023 pour les membres du COPIL afin de leur présenter in situ les travaux effectués dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ainsi que d'autres opérations de génie écologique, tous réalisés entre 2020 et 2022 sur les parcelles d'un propriétaire privé, et qui visaient la restauration d'une quarantaine d'hectares de tourbières, zones humides et landes via la mise en place d'une gestion pastorale adaptée.

C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir

Au travers de diverses diapositives sous forme de tableaux récapitulatifs, Solène expose le bilan triennal sur la période 2021-2024 ainsi que les perspectives d'animation prévue sur ce site selon les différents axes d'actions de la politique N2000 (Gestion des habitats et des espèces ; Évaluation des incidences ; Amélioration des connaissances ; Communication et sensibilisation ; Autres points).

D. Questions/discussions diverses suite à la présentation

Suite à ce que l'animatrice a dit lors de sa présentation, Mme Dubois-Sallon s'interroge sur le fait que les contrats « forestiers » n'ont pas été « ouverts » en 2023.

Mme Tessier lui explique que c'est l'une des nouvelles compétences que la Région a récupéré suite à la loi « 3DS » et que, par conséquent, il leur faut le temps de se l'approprier. Aujourd'hui, ce dispositif n'est pas tout à fait en place car il y a encore des accords à trouver, notamment au niveau des barèmes financiers. Ces derniers sont toujours en cours de discussion, c'est pourquoi cet outil de contractualisation n'est pas ouvert. La Région aimerait l'ouvrir dans l'année pour que les porteurs puissent déposer des dossiers, mais pour l'instant ce n'est pas encore opérationnel.

Par la suite, Mme Dubois-Sallon demande si les MAEC sont ouvertes à tous les agriculteurs ou si elles ne le sont que pour ceux qui sont propriétaires fonciers. Solène lui répond alors que ces mesures sont disponibles pour l'ensemble des personnes physiques ou morales qui ont une activité agricole et un numéro passage.

Mme Dubois-Sallon souhaite savoir si, lorsque des parcelles exploitées par des agriculteurs ne sont pas à eux, le propriétaire est toutefois informé de cette souscription, car dans ces mesures il y a quand même un cahier des charges avec des obligations à respecter. Solène lui répond que la seule façon pour que les propriétaires soient au courant, c'est que les agriculteurs eux-mêmes les en informe volontairement, ce qui est selon elle sûrement peu probable. Ce à quoi, Mme Dubois-Sallon explique que c'est une problématique des contrats de bail entre un propriétaire et un exploitant, notamment parce que dedans y est inscrit tout ce qui peut être fait ou pas ; or, avec l'évolution des pratiques agricoles, ainsi que la distanciation de plus en plus grande des propriétaires avec leur bien foncier, il est important qu'une mise à connaissance réciproque soit instaurée.

Pour étayer ce propos, Solène expose alors l'exemple des baux ou conventions de pâturage que font signer le Conservatoire des espaces naturels lorsqu'il est propriétaire de parcelles qu'il met à disposition d'agriculteurs. À l'intérieur de ces contrats est établi une sorte de règlement avec un certain nombre de choses à respecter. De fait, si l'agriculteur souscrit des MAEC sur ces surfaces, celles-ci doivent être en accord avec les clauses du bail ou de la convention signées préalablement avec le propriétaire.

Milène rajoute qu'avant la souscription d'une MAEC sur une parcelle, on conseille aux agriculteurs d'avoir une certaine stabilité foncière dessus puisque ce sont des engagements pris pour 5 ans.

Une personne de l'assemblée demande si une actualisation ou une révision du DOCOB est prévue. Solène lui explique que, à ce sujet, un travail d'analyse a été mené en interne et qu'il a été exposé lors de la matinée par une présentation (cf. § II.D, p.7). Elle lui réexplique toutefois brièvement que l'on se dirigerait plutôt vers une révision du DOCOB car beaucoup d'éléments y sont désormais obsolètes, manquants ou à réactualiser (p. ex. diagnostics généraux, état et cartographie des habitats et espèces, moyens d'évaluation...). Cela va être un travail assez lourd, dont la durée est estimée à 2-3 ans. Notamment parce qu'il est envisagé de le rédiger avec une ossature conjointe aux autres sites portés/animés par le PNRML, voire de réaliser un DOCOB multi-sites.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Guillaume précise alors que le PNRML est prêt pour initier ce travail mais que le démarrage de celui-ci va être étroitement conditionné au fait que la Région ouvre les aides liées à ces opérations de révision.

M. Forestier explique qu'il y a quelques années de cela, l'un de nos collègues était venu le voir concernant l'extension du périmètre du site. Il aimerait savoir où en est ce projet car il avait cru comprendre que les Préfets de la Creuse et de la Corrèze avaient donné leur accord mais que du côté du Préfet de la Haute-Vienne cela n'avait pas été le cas.

Guillaume lui répond que cela est complètement sur la table, si ce n'est qu'il y a une grosse inertie. Le travail avait effectivement été engagé il y a une dizaine d'années par Cyril Laborde, ancien animateur du site. Le PNRML est toujours ouvert à ça, mais désormais sont attendues des garanties.

Depuis les grandes discussions sur la stratégie nationale d'aires protégées, le PNRML est prêt à se réengager dans des travaux de concertation, voire de remise à jour d'un certain nombre de documents, etc. Sauf que ces démarches prennent plusieurs années. C'est une grosse allocation d'énergie, de budget, d'efforts globaux et collectifs, mais on ne les engagera plus si on n'a pas de garantie sur une envie des institutionnels d'aller jusqu'au bout. Parce qu'en définitive l'arrêt du processus a anéanti beaucoup de choses, notamment les nombreuses et grandes discussions qui avaient permis l'obtention des accords de toutes les communes, mais aussi de tous les acteurs locaux, que ce soient les forestiers, les agriculteurs, etc. sauf celui d'un syndicat agricole haut-viennois qui a finalement annihilé la dynamique de tout un territoire. Donc, si on a des garanties et des envies exprimées très librement, notamment par l'État, le PNRML suivra.

Et cela est aussi vrai pour la reconnaissance du territoire en site RAMSAR dont les discussions étaient dans les mêmes timings.

Guillaume souligne que le PNR est prêt à redémarrer tout ceci, mais avec un peu de garantie.

M. Forestier rajoute que, comme cela a été présenté lors du COPIL, le site Natura 2000 a de nombreux endroits ne correspondant qu'au linéaire de la Vienne. C'est intéressant car cela permet effectivement de la protéger, mais par endroit il serait toutefois opportun d'élargir le périmètre, surtout lorsque l'on voit aujourd'hui des coupes de bois très mécanisées qui abîment certains de nos villages.

Guillaume intervient pour dire que Natura 2000 n'est pas un outil de protection réglementaire. C'est une protection faible, au sens réglementaire du terme. Donc, après, c'est la complémentarité des outils et des acteurs qui font que l'on peut lutter sur certains préjudices pour le territoire ou favoriser certaines pratiques, etc. Donc là, par exemple, pour le site Natura 2000 « Haute Vallée de la Vienne » on est dans le périmètre du « Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vienne Amont - Sources en action ». Il y a cette complémentarité qui fait que l'évolution du territoire va dans le même sens qu'ailleurs, mais plus lentement. Donc après, si on veut renverser les tendances, on sait ce qu'on peut faire, mais il faut avoir envie.

Solène rajoute que si l'on reprend vraiment l'historique du projet d'extension. Celui-ci avait été initié en 2011. Qu'il y a eu un très gros travail de concertation de l'ensemble des acteurs, des élus, etc. Que ce projet a été tenu un petit peu à bout de bras jusqu'en 2014, où - au vu de certains freins - il est tombé à l'eau à cette époque-là. C'était donc quelque chose qui était sur la table pendant quand même trois ans.

Ça fait dix ans maintenant, et c'est pourtant un sujet qui est abordé régulièrement, presque à chaque COPIL, y compris celui-ci, bien qu'au départ je n'étais pas partie pour en parler.

Il est donc intéressant de voir que certaines communes en reparlent et émettent ce souhait.

Et comme l'a très bien dit Guillaume, si on a des feux verts et des garanties, c'est un travail qui peut être repris et qui a sa justification. Parce qu'effectivement, un site Nature 2000 qui se cantonne justement uniquement à un linéaire de cours d'eau, c'est un peu aberrant. Et que si l'on veut préserver ce cours d'eau, il est nécessaire de prendre en compte les parcelles qui sont rivulaires, et voir aussi parfois de façon plus large.

Dans le cas présent, l'extension prenait notamment en compte les affluents de la Vienne. On avait donc des zones qui suivaient un petit peu ce chevelu hydrographique sur l'ensemble du territoire, et c'était ça qui était intéressant. C'est-à-dire que ce n'étaient pas seulement les parcelles rivulaires au bord de la Vienne qui étaient prises en compte, mais aussi un grand nombre de parcelles rivulaires autour de ses affluents.

E. Relevé de décisions

1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assumant la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01/03/2021, il est nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024. Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations. En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura « Haute Vallée de la Vienne » (Z.S.C. FR7401148) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

2. Désignation de la Présidente du Comité de Pilotage

Mme Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage. Cette fonction était assumée depuis le 01 mars 2021 par Mme Hornebeck, conseillère municipale de Millevaches et Vice-Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seule Mme Hornebeck a manifesté son accord pour assumer la fonction de Présidente du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations. En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Catherine Hornebeck est désignée présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Haute Vallée de la Vienne » (Z.S.C. FR7401148) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

VII. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « TOURBIÈRES ET FONDS TOURBEUX DE BONNEFOND ET PÉRET-BEL-AIR » (Z.S.C. FR7401123)

A. Personnes présentes/excuses

Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Commune d'Ambrugeat : Monsieur Michel SAUGERAS
- Conservatoire Botanique National du Massif-Central : Monsieur Rémi GUISIER & Madame Nathalie MAILLET
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Madame Sonia GUITONNEAU & Madame Aurélie FOUCOUT
- Corrèze Environnement : Madame DUBOIS-SALLON Catherine
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze : Madame Léane JAVALOYES & Madame Alexia BICCHIERAI
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Emmanuel FOURGEAUD
- Office National des Forêts : Madame Manon MOREAU
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Françoise SERRE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vézère Auvézère
- Préfecture de la Corrèze
- Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Autres personnes/structures présentes :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Carole TESSIER, Technicienne gestion des sites Natura 2000, Direction de l'Environnement
- Corrèze Vol Libre : Monsieur Gilles STEUNOU
- Commune de Saint-Denis-des-Murs : Monsieur Guy TOUZET
- Préfecture de la Haute-Vienne : Monsieur Philippe LAYCURAS, Préfet délégué
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Milène CRESTEY, Madame Solène NOZAY, Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA (présente le bilan d'animation du site Natura 2000, en remplacement de Madame Paula BEDNARZ)

B. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Paula Antonina Bednarz.

Absente le jour de cette présentation, le coordinateur Natura 2000 de PNRML, à savoir Olivier Villa, présente aux participants le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL par le biais d'un diaporama qu'il a réalisé pour le compte de sa collègue (une copie de celui-ci est jointe en annexe, « [09_COPIL_2023-2024_Diapo_BON](#) »).

Le dernier COPIL de ce site date a eu lieu le 01/12/2022 à Treignac.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les éléments clés et/ou les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Gestion des habitats et des espèces

a) Campagne MAEC

Olivier expose le bilan des MAEC sollicitées spécifiquement à l'intérieur du site en 2023.

Il explique que l'ensemble des dossiers de demande déposés par les agriculteurs n'a pu être validé, notamment en raison de la grille de sélection qui a dû être appliquée pour des raisons budgétaires.

Il rappelle pour les personnes qui n'auraient pas assistées dans la matinée à la présentation du bilan des MAEC que ces mesures sont conditionnées à une enveloppe qui n'est pas extensible. Ainsi, si le nombre de dossiers est trop important, alors il y a des fermes qui ne se voient pas dotées des mesures qu'elles ont sollicitées.

La sélection est faite selon une grille de notation assez classique qui favorise par exemple les Jeunes Agriculteurs, les exploitations qui ont le label « agriculture biologique », celles qui sont en site Natura 2000, celles chez qui il y a des habitats ou des espèces rares, etc.

Donc, comme on a énormément de critères, on a parfois des demandes d'éleveurs, comme ceux qui sont dans ce site Natura 2000, qui ne passent pas. On se retrouve alors bien embêtés car on est face à des agriculteurs avec qui ont travaillé depuis 15 ans et qui ne comprennent pas pourquoi leur dossier ne passe pas.

L'une des autres raisons qui fait que ces dossiers ne passent pas c'est que, depuis 2023, ces mesures ont été ouvertes également aux éleveurs qui sont en dehors des sites Natura 2000 et donc cela met plus de monde en concurrence face à une enveloppe budgétaire qui, elle, n'a pas augmentée.

b) Contrats Natura 2000

Dans un premier temps, Olivier rappelle les éléments propres à cet outil et notamment les conditions pour en bénéficier.

À la suite de quoi il présente le bilan des différents contrats depuis que le PNRML anime le site. Pour finir par détailler celui souscrit en 2022 sur la commune de Péret-Bel-Air et qui vise à la restauration d'environ 6 ha de landes et de tourbières. Il explique que l'on rencontre quelques difficultés pour ce contrat, que ce soit au niveau du prestataire mais aussi d'un point de vue administratif.

c) Chartes Natura 2000

Olivier dresse le bilan de la charte souscrite dans le site par le Conservatoire d'espaces naturels en 2021.

2. Évaluation des incidences

Olivier présente les 7 dossiers pour lesquels l'animatrice du site a apporté une contribution (conseils / préconisations, etc.) depuis 2021, que ce soit pour des porteurs de projet ou d'autres structures partenaires.

La quasi-totalité concerne des documents de gestion forestière, notamment dans la partie Nord du site, là où il y a de grands massifs boisés (Plan Simple de Gestion, Coupe extraordinaire, défriche, Plan d'aménagement de la forêt Domaniale de Larfeuille...).

Il fait un focus sur l'un des dossiers plus original que les autres. Celui-ci concernait une coopérative forestière qui avait un problème pour évacuer les bois d'une parcelle plantée - sûrement manuellement - sur une butte sèche et qui se trouve en situation d'enclave au milieu d'une zone très humide. Avec les engins de coupe actuels, ça pose effectivement des problèmes, parce que, autant c'était facile d'y accéder à pied pour faire les plantations d'arbres, autant l'exploitation et l'extraction de ces bois est rendu très compliqué au vu des difficultés d'accès d'engins mécaniques. Dans le cas présent, la coopérative voulait évacuer les bois (hors site Natura 2000) en coupant à travers une parcelle tourbeuse au sein du site Natura 2000. Comme la coupe n'était pas concernée réglementairement par une incidence Natura 2000, finalement, il avait le droit de traverser sans demander l'avis de l'animateur. Il a quand même averti le PNRML et il a fait part de son plan pour traverser la zone humide. En l'occurrence, il avait mis un gros tas de branches sur la zone tourbeuse pour traverser avec le porteur la soixantaine de mètres. Il n'y a pas eu de problèmes d'embourbement mais il conviendra de voir par la suite d'un point de vue botanique.

↳ Commentaires/discussions :

M. Guisier s'interroge sur le manque de contraintes qu'ont rencontrées la coopérative vis-à-vis de Natura 2000 et notamment le fait qu'il n'ait pas été obligé de rédiger un dossier d'évaluation d'incidences pour la traversée de la tourbière. Il demande ce qu'il en a été de la traversée du cours d'eau.

Solène précise qu'à sa connaissance, et avec l'accord des services de l'eau de la DDT19, une sorte de construction avait été mise en place afin de permettre aux engins de passer. En outre, ils avaient installé un dispositif particulier pour franchir la rivière, à savoir un système de grumes de bois empilées et mis, du moins pour la base, dans le sens de l'eau pour justement la laisser s'écouler.

Olivier poursuit en disant qu'il serait intéressant que cette zone soit suivie par le CBN sur le plan botanique pour voir concrètement l'évolution de la végétation face au tassement qu'elle a subi.

3. Amélioration des connaissances

Olivier explique qu'il ne va pas rentrer dans le détail des résultats obtenus dans le cadre des inventaires chiroptérologiques menés en 2022 lors de l'appel à projet lancé par la DREAL visant l'amélioration des connaissances naturalistes sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire et auquel le PNRML avait répondu. Ceux-ci ont été présentés ultérieurement (cf. § II.1, p. 5) et figurent dans le document annexe : « [02_COPIL_2023-2024_Diapo_ActionsMultiSites](#) ».

Il précise par ailleurs qu'un certain nombre de données naturalistes ont été recueillies sur ce site depuis 2021, dont notamment une observation très intéressante faite en 2023. En effet, c'est la première fois depuis 20 ans qu'un Circaète Jean-le-Blanc a été vu en train de nicher dans ce site. Il y a quelques années il avait disparu d'une zone plus au Sud, et il avait également niché dans la forêt de la Cubesse un peu plus au Nord-Est. Il explique que ce grand rapace aime bien se mettre sur un Pin sylvestre calé contre une plantation résineuse, notamment parce qu'il est facile pour lui d'y édifier son nid et qu'il va être protégé des intempéries par la plantation. Malheureusement, pour celui observé au cœur du site, il avait à peine fini de nicher que la plantation a été coupée. Heureusement, le jeune a pu faire son envol du nid juste avant.

4. Communication et sensibilisation

Olivier présente les différentes actions de communication/sensibilisation menée par l'animatrice sur ce site Natura 2000 sur ces 3 dernières années, en l'occurrence :

- 1 bulletin d'information édité chaque année,
- des animations grand public à raison de 2 par an,
- la réactualisation annuelle du site internet de la Z.S.C. avec un changement d'interface et une uniformisation nationale en 2023 .

5. Réseau d'acteurs

Olivier présente les différentes formations et webinaires suivi par l'animatrice du site depuis 2021.

6. Autres points et perspectives d'animation à venir

Au travers d'une diapositive récapitulative, Olivier expose les différentes perspectives d'animation prévue sur ce site selon les différents axes d'actions de la politique N2000 (Gestion des habitats et des espèces ; Évaluation des incidences ; Amélioration des connaissances ; Communication et sensibilisation ; Autres points).

Olivier précise alors que, pour l'année qui vient, il est également prévue la réalisation de 4 mini-films d'environ 2 minutes chacun. Ceux-ci aborderaient des sujets spécifiques tels que : l'intérêt des gouilles pour des espèces telles que les libellules, ou encore l'opération de pose et de suivi de nichoirs en faveur de la Chouette de Tengmalm... car le volet communication est important. Cette Z.S.C serait ainsi concernée par l'un de ces mini-films.

Pour finir, il laisse la parole à Mme Moreau (ONF) pour qu'elle présente aux membres du COPIL le programme d'actions environnementales sur la tourbière de la Naucodie et le planning envisagé pour le mettre en œuvre.

C. Questions/discussions diverses suite à la présentation

Suite à la présentation, Mme Hornebeck intervient sur le fait de mettre en place des clôtures un peu partout et s'interroge sur les impacts sur la faune sauvage.

Olivier rétorque qu'effectivement cela peut poser problème pour certaines espèces. Pour notre territoire, il évoque l'exemple d'un Hibou grand-duc pris dans un barbelé à Neuvic d'Ussel, ou encore celui d'une Grue cendrée qui s'était enchevêtrée dans une clôture à la tourbière du Longeyroux. De même, pour une buse morte dans des barbelés derrière la maison du Parc. Il y a donc de la mortalité connue par le biais des clôtures.

Il rajoute que c'est aussi pour cela que l'on tend à promouvoir le pastoralisme en gardiennage libre plutôt qu'en enclos dans ce type d'espaces naturels.

Comme le souligne Mme Dubois-Sallon, rien que le fait de laisser les barrières ouvertes pendant les périodes de non-usage permet à certaines espèces de continuer à transiter par les milieux pâturés.

Mme Moreau rajoute, pour information, que l'ONF a l'objectif de faire un chantier de restauration de 5 ha de milieux humides au niveau des sources de la Corrèze, à savoir juste au Nord-Ouest du site.

A. Relevé de décisions

1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assumant la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01/03/2021, il est nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024. Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations. En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air » (Z.S.C. FR7401123) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

2. Désignation de la Présidente du Comité de Pilotage

Mme Carole Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage. Cette fonction était assumée depuis le 01 mars 2021 par Mme Catherine Hornebeck, conseillère municipale de Millevaches et Vice-Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seule Mme Hornebeck a manifesté son accord pour assumer la fonction de Présidente du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations. En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Catherine Hornebeck est désignée présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air » (Z.S.C. FR7401123) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

VIII. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « TOURBIÈRE DE NÉGARIOUX-MALSAGNE » (Z.S.C. FR7401104)

A. Personnes présentes/excuses

Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Conservatoire Botanique National du Massif-Central : Monsieur Rémi GUISIER & Madame Nathalie MAILLET
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Madame Sonia Guittonneau & Madame Aurélie FOUCOUT
- Corrèze Environnement : Madame DUBOIS-SALLON Catherine
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze : Madame Léane JAVALOYES & Madame Alexia BICCHIERAI
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Emmanuel FOURGEAUD
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Françoise SERRE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vézère Auvézère
- Préfecture de la Corrèze
- Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Autres personnes/structures présentes :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Carole TESSIER, Technicienne gestion des sites Natura 2000, Direction de l'Environnement
- Corrèze Vol Libre : Monsieur Gilles STEUNOU
- Commune de Saint-Denis-des-Murs : Monsieur Guy TOUZET
- Office National des Forêts : Madame Manon MOREAU
- Préfecture de la Haute-Vienne : Monsieur Philippe LAYCURAS, Préfet délégué
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Milène CRESTEY, Madame Solène NOZAY (animatrice du site Natura 2000), Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA.

B. Bilan d'animation 2023-2024

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe, « [10_COPIL_2023-2024_Diapo_NEG](#) »).

Le dernier COPIL de ce site date a eu lieu le 01/12/2022 à Treignac.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les éléments clés et/ou les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Gestion des habitats et des espèces

a) Campagne MAEC 2023

Solène expose le bilan des MAEC sollicitées spécifiquement à l'intérieur du site.

b) Contrat Natura 2000

Solène rappelle qu'en raison du plan de charge important lié à la mise en application de la nouvelle PAC, à savoir l'accompagnement des agriculteurs souhaitant souscrire les nouvelles MAEC, aucun nouveau contrat Natura 2000 n'a pu être souscrit en 2023.

Elle explique toutefois le travail qu'elle a initié auprès d'un propriétaire du site pour une zone de boisement favorable à la mise en œuvre d'un contrat N2000 forestier d'arbres et ilot de sénescence (hêtraie à houx de 1,80 ha). Celui-ci a donné son accord de principe pour que, lorsque la Région aura ouvert ce type de subventionnement, l'animatrice puisse l'accompagner dans le dépôt du dossier.

2. Amélioration des connaissances

Solène explique qu'aucun inventaire ou suivi spécifique n'a été mené sur ce site en 2023. Toutefois, un certain nombre de données naturalistes a quand même été recueilli, notamment lors des visites de parcelles agricoles pour établir les plans de gestion des MAEC souscrites.

Elle présente une carte aux membres du COPIL où elle a indiqué les observations jugées les plus intéressantes en raison des statuts de protection des espèces recensées.

Elle fait remarquer que la concentration de données que l'on voit à un endroit est due à la présence d'une gouille qu'a réalisé le Conservatoire d'espaces naturels sur les terrains qu'il gère. Elle explique que ces éléments du paysage attirent bon nombre d'espèces telles que mammifères, oiseaux, libellules et autres insectes.

3. Communication et sensibilisation

Solène Nozay présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 1 animation grand public, 1 chantier bénévole dans le cadre de la « journée mondiale des zones humides » et la rédaction d'1 article pour le nouveau bulletin d'information multi-sites édité et distribué en 2023.

Elle précise que le jour du chantier bénévole, une partie visite du site était prévue. Lors de celle-ci, le

groupe de bénévoles est allé voir les gouilles creusées par le CEN et ont déposé à proximité une forme de Busard à Saint-Martin faite en partenariat avec la LPO.

Ce rapace était autrefois présent sur le Plateau de Millevaches. Les derniers individus de cette espèce ont été vus en 2013 au niveau des éoliennes de Peyrelevade, à savoir à proximité immédiate de la Z.S.C.

À noter que l'objectif de ces formes, c'est de simuler au sol la présence d'une femelle Busard Saint-Martin et éventuellement d'attirer des congénères en leur faisant croire que le site peut leur être favorable. Solène précise que cette action a été très bien perçue par les bénévoles présents.

Pour finir, Solène explique qu'en raison d'une uniformisation nationale de l'ensemble des sites web de sites Natura 2000 par l'OFB, il y a eu un basculement du site internet de la Z.S.C. vers une nouvelle interface. Elle précise qu'elle a commencé la mise à jour d'un certain nombre d'éléments (page d'accueil, menu...). Toutefois, au vu de l'ampleur du travail que cela représente, il sera nécessaire de continuer cette maintenance sur les périodes d'animations à venir.

4. Autres points

Solène précise que dans le cadre de l'animation de ce site Natura 2000, elle a participé à plusieurs journées d'échanges techniques.

À savoir que l'une d'elles s'est déroulée spécifiquement à l'intérieur du site sur des parcelles du Conservatoire et que celle-ci portait sur la thématique du défrichement (aspects techniques, administratifs, réglementaires...).

C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir

Au travers de diverses diapositives sous forme de tableaux récapitulatifs, Solène expose le bilan triennal sur la période 2021-2024 ainsi que les perspectives d'animation prévue sur ce site selon les différents axes d'actions de la politique N2000 (Gestion des habitats et des espèces ; Évaluation des incidences ; Amélioration des connaissances ; Communication et sensibilisation ; Autres points).

D. Questions/discussions diverses suite à la présentation

M. Guisier rebondit sur les propos de connectivité que Solène a abordé lorsqu'elle parlait de la journée technique sur le défrichement afin de savoir s'il avait été envisagé de faire une extension du site Natura 2000 de la « Tourbière de Négarioux-Malsagne » pour y inclure les landes et fonds tourbeux de Giat qu'il juge exceptionnel.

Solène explique qu'à sa connaissance cela n'a pas été évoqué ces dernières années mais que cela serait une bonne idée car on a effectivement désormais un bel ensemble de milieux naturels sur le secteur.

M. Guisier explique que cela ne serait peut-être pas très compliqué car il semblerait que ce soit un seul propriétaire et un seul exploitant agricole.

Ce à quoi Olivier Villa rétorque que ce milieu tourbeux est déjà inclus dans un site Natura 2000, celui de la Z.P.S. du « Plateau de Millevaches » et qu'il ne serait donc pas pertinent d'allouer du temps et des financements pour une telle extension. Il n'y aurait, selon lui, pas véritablement de plus-value à réaliser cette démarche. Il serait plus judicieux de faire des extensions de site Natura 2000, là où il n'y en a pas déjà.

Olivier précise que, pour l'année qui vient, il est également prévue la réalisation de 4 mini-films d'environ 2 minutes chacun. Ceux-ci aborderaient des sujets spécifiques tels que : l'intérêt des gouilles pour des espèces telles que les libellules, ou encore l'opération de pose et de suivi de nichoirs en faveur de la Chouette de Tengmalm... car le volet communication est important. Cette Z.S.C serait ainsi concernée par l'un de ces mini-films.

A. Relevé de décisions

1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assumant la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01/03/2021, il est nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024. Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations. En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Tourbière de Négarioux-Malsagne » (Z.S.C. FR7401104) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

2. Désignation de la Présidente du Comité de Pilotage

Mme Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage. Cette fonction était assumée depuis le 01 mars 2021 par Mme Catherine Hornebeck, conseillère municipale de Millevaches et Vice-Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seule Mme Hornebeck a manifesté son accord pour assumer la fonction de Présidente du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations. En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Hornebeck est désignée présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Tourbière de Négarioux-Malsagne » (Z.S.C. FR7401104) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

IX. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « FORÊT DE LA CUBESSE » (Z.S.C. FR7401110)

A. Personnes présentes/excuses

Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze : Madame Léane JAVALOYES & Madame Alexia BICCHIERAI
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Madame Aurélie FOUCOUT
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Emmanuel FOURGEAUD
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Françoise SERRE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- Préfecture de la Corrèze
- Société Entomologique du Limousin

Autres personnes/structures présentes :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Carole TESSIER, Technicienne gestion des sites Natura 2000, Direction de l'Environnement
- Conservatoire Botanique National du Massif-Central : Monsieur Rémi GUISIER & Madame Nathalie MAILLET
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Madame Sonia GUITTONNEAU
- Corrèze Vol Libre : Monsieur Gilles STEUNOU
- Office National des Forêts : Madame Manon MOREAU
- Préfecture de la Haute-Vienne : Monsieur Philippe LAYCURAS, Préfet délégué
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Milène CRESTEY, Madame Solène NOZAY (animatrice du site Natura 2000), Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA.

B. Bilan d'animation 2023-2024

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe, « [11_COPIL_2023-2024_Diapo_CUB](#) »).

Le dernier COPIL de ce site date a eu lieu le 01/12/2022 à Treignac.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les éléments clés et/ou les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Gestion des habitats et des espèces

a) Campagne MAEC 2023

Solène explique que, bien que ce soit un site quasi exclusivement forestier, un agriculteur a déposé un dossier de demande de MAEC pour lequel certaines parcelles sont à l'intérieur du site.

Solène précise également que, comme la majorité du parcellaire que cet exploitant agricole souhaitait engager est plutôt dans le site Natura 2000 des « landes et zones humides de la haute Vézère », c'est l'animatrice de ce site qui s'est chargée de réaliser le plan de gestion associé aux quelques parcelles présentes dans la Z.S.C de la Cubesse.

b) Contrat Natura 2000

Solène rappelle que la zone engagée en MAEC a bénéficié autrefois (2011-2015) d'un contrat Natura 2000. Elle en rappelle alors l'historique (surface, travaux, coût financier, engagement de pâturer la zone pendant la durée du contrat...).

Après une période d'abandon du pâturage, l'agriculteur a décidé de se réengager - a minima de nouveau pour 5 ans - au travers des MAEC. Solène explique qu'il conviendrait d'être vigilant et de bien suivre ce dossier afin d'éviter que la gestion de cette zone ne passe pas par à-coups. Et qu'à chaque fois, on perde le bénéfice de ce qu'on a gagné à un moment donné. Donc l'objectif, c'est d'accompagner cet agriculteur pour que les engagements qu'il a pris dans le cadre des MAEC - qui répondent à un certain cahier des charges - soient bien mis en application et perdure. Et que l'on conserve ainsi les bénéfices de tout ce qui a déjà été engagé sur site (contrat Natura 2000+ MAEC).

2. Amélioration des connaissances

Solène présente les différents points qui ont permis d'améliorer les connaissances sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, à savoir :

- des données spontanées recueillies dans la Z.S.C. lors de déplacements in situ avec notamment l'observation de 2 espèces végétales patrimoniales
- L'étude sur les chiroptères menée dans le cadre de l'appel à projet « études et suivis scientifiques Natura 2000 » lancé par la DREAL en 2022.
 - Solène précise alors que, selon les dires de l'expert qui a réalisé l'étude, les résultats obtenus sur les 2 stations d'écoute placent ce site en première place en ce qui concerne le cortège d'espèces de chauve-souris forestières.

3. Communication et sensibilisation

Solène Nozay présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 1 animation grand public (qui était prévue mais qui a dû être annulée au dernier moment car les voies d'accès étaient impraticables en raison des

intempéries) et 3 articles dans le nouveau bulletin d'information multi-sites édité et distribué en 2023 (thèmes : dendro-microhabitats, coléoptères sapro-xylophages et chauves-souris).

4. Autres points

Solène précise que dans le cadre de l'animation de ce site Natura 2000, elle a participé à diverses réunions et journées d'échanges techniques.

C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir

Au travers de diverses diapositives sous forme de tableaux récapitulatifs, Solène expose le bilan triennal sur la période 2021-2024 ainsi que les perspectives d'animation prévue sur ce site selon les différents axes d'actions de la politique N2000 (Gestion des habitats et des espèces ; Évaluation des incidences ; Amélioration des connaissances ; Communication et sensibilisation ; Autres points).

D. Questions/discussions diverses suite à la présentation

M. Guisier (CBNMC) demande à ce que la diapositive où figure la localisation des plantes patrimoniales soit retirée avant d'être diffusée. Ce à quoi l'animatrice du site lui répond que c'était effectivement prévu ainsi, afin d'éviter notamment que des personnes mal intentionnées aillent prélever des individus de l'une des espèces citées.

Olivier rappelle qu'un circuit de grande randonnée transite par ce site et que, par conséquent, le PNRML réfléchit à installer des panneaux d'information au niveau des zones d'entrée (une au Nord-Est, l'autre au Sud-Ouest). Solène précise que ces panneaux permettraient notamment d'indiquer aux personnes qui arrivent par ces chemins que, à un moment donné, ils pénètrent dans un site Natura 2000. À savoir que le contenu et le positionnement exacts seront étudiés par l'animatrice en 2024 afin de les proposer pour validation à la prochaine réunion de COPIL. Ce dispositif pourrait d'ailleurs s'étendre à d'autres sites Natura 2000 parcourus par des sentiers de randonnées.

E. Relevé de décisions

1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assumant la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01/03/2021, il est nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024. Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations. En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura « Forêt de la Cubesse » (Z.S.C. FR7401110) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

2. Désignation de la Présidente du Comité de Pilotage

Mme Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage. Cette fonction était assumée depuis le 01 mars 2021 par Mme Catherine Hornebeck, conseillère municipale de Millevaches et Vice-Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seule Mme Hornebeck a manifesté son accord pour assumer la fonction de Présidente du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations. En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Catherine Hornebeck est désignée présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Forêt de la Cubesse » (Z.S.C. FR7401110) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

X. TEMPS D'ÉCHANGES ET DISCUSSIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUITE AUX DIFFÉRENTES PRÉSENTATIONS

À la suite des différentes présentations faites auprès des membres des COPILs, Olivier souhaite adresser une question aux DDTs. Il explique que des sites tels que celui de la « Forêt de la Cubesse », mais aussi celui des « Gorges de la Vézère autour de Treignac » sont des sites pour lesquels le PNRML assure une surveillance vis-à-vis des coupes de bois. Pour le moment, ce sont des sites qui sont très peu exploités grâce à leurs pentes et leurs actuels faibles réseaux de dessertes, mais les pressions sont telles qu'il s'interroge sur la possibilité d'aller vers un classement réglementaire un peu plus stricte pour mieux cadrer des pratiques d'exploitation sylvicoles qui pourraient être nuisibles pour ces sites.

Mme Javaloyes répond qu'il serait effectivement possible de réfléchir conjointement à l'utilisation d'un autre statut de protection en plus de la désignation de ces sites en Natura 2000, que cela fasse d'ailleurs le même périmètre ou non. Elle explique qu'il faudrait éplucher ensemble les différents outils mis en avant dans le cadre de la stratégie nationale sur les aires protégées et qui pourraient s'afficher.

Guillaume souhaite rappeler que, aujourd'hui au Parc, on a 3,5 ETP qui travaillent pour 25% du territoire grâce au réseau de sites et au subventionnement Natura 2000, mais que pour les 75% restant, il n'y a que 0,6 ETP alloués. Il explique que c'est ça la réalité de la politique environnementale sur notre territoire. Il questionne l'assemblée en demandant comment il pourrait y avoir le même investissement sur les vallées à bien d'usage, sur les espaces forestiers ou encore sur les Sites d'Intérêts Écologiques Majeurs (SIEM) reconnus dans la charte de parc ? car, pour le moment, on ne fait que constater cette évolution, dans une tendance qui n'est pas celle qui fait notre bien.

Il rajoute qu'il trouve que la question d'Olivier est pertinente mais qu'elle ne concerne malheureusement que des micros-entités.

Mme Javayoles dit que ce genre de sujet a déjà été abordé lors des CDAP (Comités Départementaux Aires Protégées) car il y a des objectifs nationaux pour augmenter la superficie des aires protégées en France. Elle précise que le Préfet a d'ailleurs fait un appel en disant que fin 2024 il faudrait de nouveaux projets de classement de sites. Or, les forêts de Corrèze présentent peu d'outils de protection. C'est donc totalement un sujet sur lequel il faut travailler et sur lequel l'État est ouvert à toute proposition avec les outils qui existent aujourd'hui à l'échelle nationale.

Guillaume précise que le PNRML avait fait remonter, par exemple, le SIEM « Vallée de la Luzège » (650 ha) et que cette proposition avait été mal accueillie et jugée utopique.

Olivier précise alors que l'outil « site inscrit » pourrait être intéressant car le simple fait de projeter toute intervention qui modifierait l'aspect du site nécessiterait une déclaration. Mme Dubois-Sallon lui rétorque que les sites inscrits sont voués à disparaître à l'horizon 2025 et que donc l'outil « site classé » serait préférable. Ce à quoi Olivier répond que ce serait effectivement mieux mais plus difficilement acceptable par la société civile.

M. Fourgeaud précise qu'au niveau réglementaire il n'existe pas grand-chose pour les forêts hormis le code forestier. De leur côté, au niveau de l'OFB, il explique qu'ils se basent essentiellement sur les périmètres réglementaires des captages d'eau potable. Il rajoute que lorsque l'on est dans le SAGE Vienne, les règles 4 et 6 sont intéressantes pour interagir avec les opérations sylvicoles, mais que sur l'échelle du territoire de la Corrèze, cela ne représente pas beaucoup de surface. Ils sont vigilants sur l'application des arrêtés de périodes de protection. Avec ces éléments ils essayent de faire limiter le dessouchage et le dessilage.

Il revient ensuite sur les problématiques des pistes forestières, qui lors de la période printanière, avec les orages qu'il y a eu, ils ont constaté des mètres cubes et des mètres cubes de sable qui s'en vont dans les rivières, ce qui rend le milieu abiotique avec des impacts qui sont importants. Il conclut sur le fait qu'au niveau réglementaire, c'est très difficile d'agir. Par exemple, pour Natura 2000, on est sur

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

un outil d'incitation seulement. Ainsi, si les gens veulent faire, ils font. Et ceux qui ne veulent pas, ils ne font pas.

Guillaume souligne que c'est important de rappeler les règlements des SAGE, d'autant que celui de la Vézère-Corrèze est en cours de construction. Il va donc falloir y porter un certain niveau d'exigence.

M. Fourgeaud explique qu'il aurait été judicieux de reporter dans ce SAGE Vézère-Corrèze les règles 4 et 6 du SAGE Vienne mais qu'apparemment d'un point de vue politique ce n'est pas ce qui se profile.

Guillaume rappelle que la disparition des zones humides, au sein de la ZPS en 15 ans, a été estimée à 2% de la valeur initiale. Ça paraît peut-être mais c'est finalement énorme. Et ça perdure. Les bilans que peuvent faire les services sur le nombre de dossiers de déclaration et d'autorisation de destruction ou de travaux sur zones humides est constant. Donc forcément, notre capital de surface et de volume de zones humides - si on veut en parler de quantité ou profondeur d'eau - se perd et on continue aussi de perdre sur les réglementations d'ordre général. À ce titre, il faudrait qu'elles soient mieux connues pour pouvoir être respectées. Cela nécessite un travail de communication.

M. Fourgeaud rappelle que le drainage des zones humides a longtemps été financé par les politiques publiques pendant de très nombreuses années. Aujourd'hui ce n'est plus sensé être le cas, toutefois il est encore possible de voir des situations de ce type un peu déguisées. Notamment avec l'implantation répétée d'abreuvoirs qui, par le biais d'effets cumulatifs, va drainer petit à petit des surfaces de zones humides. Bien qu'il soit très difficile d'intervenir au niveau réglementaire sur ce genre de pratiques - qui sont financées - il faut rester vigilant. Il suggère qu'il faudrait être peut-être plus actifs dans la révision des PLU car c'est une porte d'entrée où la question environnementale est rarement prise en compte. Il existe que l'OFB est rarement consulté dans ce genre de procédure, ainsi que les techniciens rivières ou GEMAPI, et les autres structures. Il y a peut-être un levier à essayer de plus s'impliquer dans la révision des PLU. Notamment par le biais des « espaces boisés classés ».

Olivier rappelle que les outils informatiques sont tellement de plus en plus puissants que les analyses spatiales deviennent très précises, notamment pour le repérage des zones humides ou encore le type d'habitats. Ainsi, bientôt, le PLU ne sera plus qu'une affaire de volonté où, selon ce qui sera demandé à l'ordinateur, celui-ci proposera lui-même le zonage cartographique correspondant. Et on en est déjà pas très loin.

M. Fourgeaud demande par la suite si la cartographie des habitats d'intérêt communautaire de chaque site est regroupée de façon globale ou s'il faut prendre contact à chaque fois avec l'animateur du site pour en récupérer la couche SIG ?

Solène lui répond que ces cartographies sont toutes centralisées dans l'OBV, mais elle met en garde sur le manque d'actualisation parfois. Ainsi, normalement, tout est consultable en ligne, et la récupération de la couche se fait sur demande, via un formulaire.

Ce à quoi, M. Fourgeaud répond qu'il a essayé, mais qu'il n'a jamais eu de réponses.

Solène l'invite alors, quand le besoin se fera sentir, à contacter le coordinateur Natura 2000 du PNRML pour que ce dernier lui transmette les couches SIG qu'il souhaite.

Guillaume rajoute qu'il serait même opportun de lui transmettre l'ensemble de la cartographie des SIEM pour que les différents enjeux puissent être pris en compte par l'OFB lorsque l'occasion s'en présentera.

M. Fourgeaud propose, dans ce cas, de passer au Parc pour récupérer toutes ces données, y compris d'autres que le PNRML jugerait intéressantes de communiquer à l'OFB pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux par leur service.

Olivier propose de conclure, mais avant cela, M. Laycuras a une interrogation par rapport au contrat Natura 2000, notamment savoir comment cela se passe lorsqu'il y a un contrat Natura 2000 passé

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

sur une parcelle et que le propriétaire, pour une raison quelconque, cède ou vend son bien foncier, est-ce que le notaire est au courant de ce qui a été contractualisé sur cette parcelle ? Et comment cela se passe-t-il alors ?

Solène lui répond que le seul moyen que le notaire le sache c'est que le propriétaire-cédant lui indique lui-même car il n'existe pas encore de bases de données accessibles aux notaires pour ce genre d'informations.

Mme Dubois-Sallon, précise alors qu'elle a été notaire et confirme qu'au moment de la rédaction d'un acte, les notaires vont, d'une part, savoir facilement si le bien est en zone Natura 2000 ou non ; Par contre, ils ne vont pas forcément avoir accès aux engagements pris sur la parcelle. À contrario, des « Obligations Réelles Environnementales » (ORE) qui sont des actes notariés publiés par lesquels une personne peut s'engager sur son fond, à respecter telle et telle pratique, pendant une durée très longue, qui va s'imposer à la fois à ses acquéreurs, mais aussi à ses héritiers.

Suite à ces derniers échanges, Solène remercie encore une fois les personnes présentes d'être venues et clôt la séance.